

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneronnes

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Cave Vevy-Montreux

UNE TRADITION POUR L'AVENIR

Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz

HOLDIGAZ

www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

CONSULTING
INNOVATION
EXPERTISE
PROJECTS

altran
EDUCATION SERVICES

Driving Performance Through Innovative Learning Solutions

Change Management - Innovative Training Solutions -
World Class Customized Learning Solutions -
Outsourcing - Assessments -
Coaching & Talent Management

Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

Solu Tubes SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

Millass Mitsubishi

Nouveau: ASX Super Jubilé

Bonus max. 6'000.-
Jubilé[®] Leasing 3.35%

2WD + 4WD

Votre avantage CHF 5'000.-

Millasson Automobiles
Garage de la Paix

Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

Génial: Compact Crossover, 2WD + 4WD, 116 - 150 ch, Auto Stop&Go.

	2WD	4WD
ASX Super Jubilé	28'999.-	34'999.-
Jubilé [®] CashBonus*	5'000.-	5'000.-
Jubilé[®] BEST OFFER	23'999.-	29'999.-

*Promotion Jubilé[®]: valable jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé[®] CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée: 5.8 (D), 11.6 ch, 4.8 L CO₂, 127 g/km, cat. A. Emissions CO₂ moyennes de tous les véhicules mis en Suisse: 109 g/km.

L'IMMOBILIER DYNAMIQUE

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON

20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir



MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

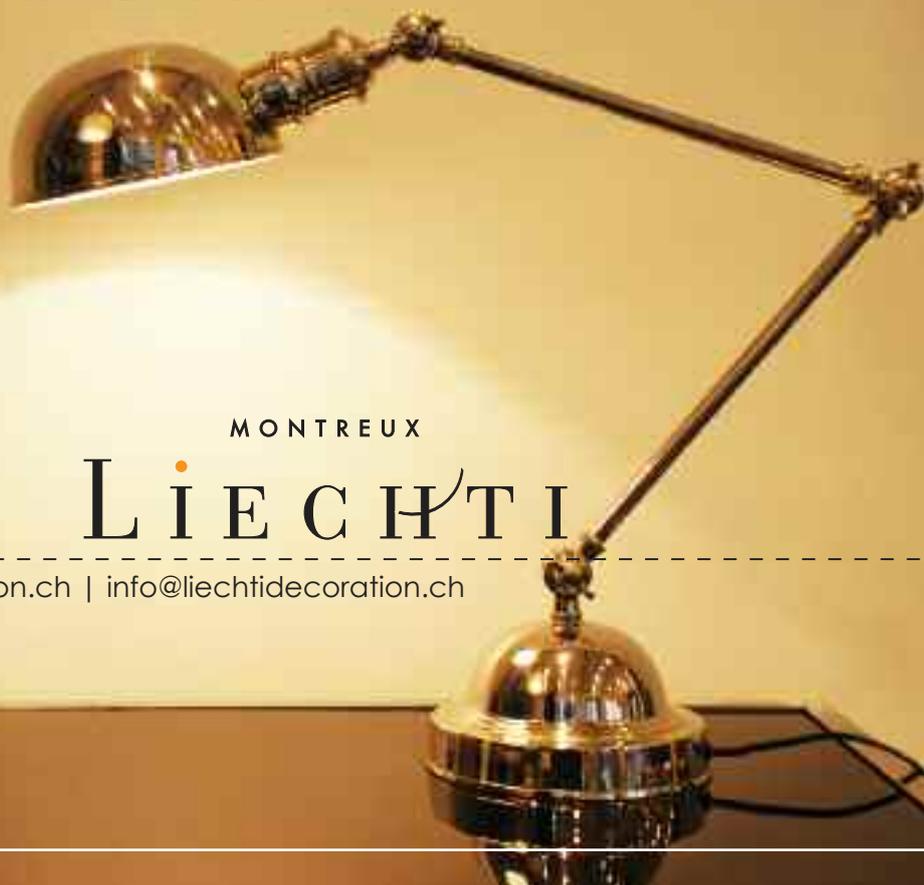
E-mail: info@bluewin.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

ANDRÉ LIECHTI

www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

SPECIAL RENTRÉE

L'OR EN CASH

Achat d'or

vos bijoux (même cassés)
lingots, pièces de monnaie ou montre en or

BON DE CHF 20.- *

*à partir de 15 gr d'or / 18k
Offre valable à la boutique
L'Or en Cash à Montreux 82 Av. des Alpes 1820 Montreux
Offre non cumulable - tél. 021 963 55 36



Tabac • Journaux • Loteries • Part sportif • Spot PMU
Boissons • Bonbons • Chocolat
Cartes VMCV & CGN • Recharges téléphoniques
Dépôt blanchisserie

Les nouveaux horaires!

Laurent Croset se réjouit de vous rencontrer lors de votre prochain passage au kiosque de Territet.

Merci de votre confiance

Lu	7h - 17h
Ma	7h - 19h30
Me	7h - 19h
Je	7h - 19h
Ve	7h - 19h30
Sa	7h - 17h
Di	8h - 12h

Kiosque de Territet • Av. de Chillon 70 • 1820 Territet
Tél. 021 963 41 88 • kiosque@teritet@bluewin.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl

Case postale 293

1820 MONTREUX 2

Téléphone et fax 021 963 75 18

E-mail infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2012, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 17 février;

N° 2 mars-avril, 26 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 25 octobre 2012

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 5, **8 octobre 2012.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



021 965 24 24

www.taxi-vip.com

L'OR en CASH

Bijoux (même cassés ou démodés) - Pièces de monnaie - Or dentaire - LINGOTS
Découvrez notre boutique sécurisée qui vous réserve un accueil chaleureux et professionnel.

ACHAT d'OR 100 % RECYCLING

SIMPLE – RAPIDE – TRANSPARENT

PAIEMENT CASH

Avec la hausse de l'or, le marché du rachat d'or est en pleine expansion. La plus grande mine d'or, est dans vos tiroirs. La planète vous remercie de ce recyclage.

Vous désirez vendre ou faire expertiser vos bijoux usagés en or (bijoux cassés, démodés, pièces de monnaie, montres en or ou de marque, n'hésitez pas à nous rendre visite à notre boutique de MONTREUX.

Le prix du gramme change tous les jours et L'Or en Cash suit la cotation UBS Quotes et l'affiche tous les matins clairement.

L'OR en Cash garantie également la fonte de vos objets. Si votre objet dont la valeur dépasse visiblement celle de l'or nous vous proposons notre service:

DEPOT & VENTE -----Bijoux et Montres

Les PIERRES Précieuses et fines, nous les rendons après les avoir desserties. Pour des diamants de plus d'un carat nous vous proposons aussi des offres d'achat

Nous estimons et expertisons vos biens d'une façon professionnelle, analyse et pesage sur une balance contrôlée officiellement par le control des métaux précieux.

La satisfaction de nos clients constitue notre meilleure carte de visite. Renseignez vous ! Au 021 963 55 37.

La Rouvenaz



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux

La Terrasse



by Rouvenaz with
Lake View in Montreux

La Vinoteca



Wine Bar in Montreux

L'Avenir



Café - Restaurant à Vevey

RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 25 avril 2012 à 20h00, en l'Aula de l'Etablissement secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Susanne Cornaz, Georgette Morisod, Patricia Vouilloz, MM. Stéphane Barbey, Jean-Richard Bays, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Jean-François Gailloud, Bernard Gret, Nicolas Gudet, Massoud Lavassani, Marcello Pierre Maillard, Olivier Mark, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Charles Meichtry, Vincent Tschopp.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE:

M. Francis Brülhart (soc), démissionnaire;

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu Conseiller communal, en remplacement de M. Francis Brülhart (soc), M. Jean-Bernard Kammer (soc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Jean-Bernard Kammer est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président profite de ce point pour rappeler que ce serment, prononcé par tout conseiller que nous sommes n'est pas anodin. Il nous lie. Merci d'en tenir compte en toutes circonstances, notamment lors des séances de commission où la ferveur des débats peut nous emporter.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU:

M. le Président déclare avoir reçu un courrier concernant un de nos collègues. Les propos contenus dans ce courrier relevant de la sphère privée, le bureau du Conseil a décidé qu'il n'en fera état ni ce soir ni ne l'annexera au prochain PV. Il passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu trois courriers:

- La lettre de démission de M. Yves Aubry (ML) dont il donne lecture.
- La lettre de démission de Mme Coralie Dumoulin (PLR) dont il donne lecture.
- La lettre de démission de M. Massoud Lavassani (SOC) dont il donne également lecture.

Tous trois seront remplacés lors du prochain conseil.

M. le Président attire l'attention sur le fait que M. Yves Aubry était également scrutateur suppléant et qu'il faudra nommer un scrutateur suppléant lors du prochain Conseil.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

- 5.1. **Relative à l'utilisation du Fonds Kummer et à sa gestion.**
- 5.2. **Rapport d'activité 2011 de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire CORAT RIVIERA.**

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS:

Un postulat, 6 interpellations et une question écrite ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Patrick Aubort, s'intitule: «Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire».

Ce postulat sera développé lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

Tour-de-Peilz présentait ses dossiers prioritaires pour 2011-2016. Parmi ceux-ci figuraient les desseins des autorités concernant la réalisation du sentier piétonnier voté par la population. Son tracé définitif sera rendu public à l'été 2013. Un préavis de construction sera présenté en 2014. Le volet judiciaire lié aux éventuelles oppositions des propriétaires devrait être terminé en 2017 et les travaux d'aménagement commencés en 2019.

Est-il besoin de rappeler l'intérêt de ces nouvelles pour notre commune? Le sentier débouchera sur notre territoire et le Conseil communal a accepté un postulat demandant une étude de faisabilité pour la portion située entre la plage de la Maladaire et le Port du Basset.

Je pose donc la question suivante: au vu du calendrier évoqué ci-dessus, quelles sont les intentions de la Municipalité?»

Cette question sera transmise à la Municipalité qui y apportera réponse lors de notre prochaine séance.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

- 7.1. **relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.- pour le remplacement des huit embases du Marché couvert fissurées par le gel (04/2012) (rapp.: M. Franco Meichtry)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Franco Meichtry, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 04/2012 de la Municipalité du 9 mars 2012 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 145'000.00 pour le remplacement de huit embases de colonnes fissurées du Marché couvert de Montreux,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis;



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

La question est la suivante:

Question écrite, posée par M. Olivier Gfeller, concernant le sentier lacustre entre Clarens et la Tour-de-Peilz:

«En février, la Municipalité de la

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'000.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir directement le montant de CHF 145'000.-, par un prélèvement correspondant sur le compte 9281.000 «Fonds d'entretien du patrimoine»;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.

- 7.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 60'000.- par an au maximum pour les années 2012, 2013 et 2014 en faveur de l'exploitation des salles de cinéma Hollywood I et II à Montreux (05/2012) (rapp.: M. Emmanuel Gétaz);

[...]

Après un large échange, M. Emmanuel Gétaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 05/2012 de la Municipalité du 9 mars 2012 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 60'000.- par an au maximum pour les années 2012, 2013 et 2014 en faveur de l'exploitation des salles de cinéma Hollywood I et II à Montreux;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

1. d'allouer à la société Cinérive SA une subvention exceptionnelle de Fr. 60'000.- par an au maximum pour les années 2012, 2013 et 2014 en faveur de l'exploitation des salles de cinéma «Hollywood I et II» à Montreux;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 60'000.- au budget 2012, au compte 150.3653.00;
3. d'inscrire aux budgets 2013 et 2014 un montant de Fr. 60'000.- au compte 150.3653.00 en faveur de l'exploitation

des salles de cinéma «Hollywood I et II» à Montreux;

4. d'amortir cette subvention par un prélèvement du montant correspondant sur le compte 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public);
5. de calculer, sur chaque année civile, le montant de la subvention de la manière suivante: (50'000 - «nombre d'entrées de l'année précédente») x «prix plein adulte» divisé par 2, le total ne pouvant dépasser Fr. 60'000.-;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire, **notamment pour l'octroi de rabais aux Montreusiens sur les abonnements.**

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions avec quelques voix contraires et quelques abstentions.

- 7.3. relatif à une demande de subventionnement pour la réhabilitation du débarcadère à Territet (07/2012) (rapp.: M. Pierre-Yves Nicoulaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Pierre-Yves Nicoulaz, Président de la commission, précise que dans le rapport il est mentionné que la discussion a longuement tourné autour des voiles latines et de la taxe d'amarrage de celles-ci, et il a été expliqué par M. le Municipal Christian Neukomm, en charge de dossier, qu'une négociation était déjà en cours avec la CGN.

Suite à la commission, M. Nicoulaz a reçu un mail, en copie, de la CGN, mail adressé à M. le Municipal Christian Neukomm, dont il donne lecture:

«Monsieur le Conseiller municipal,

Suite à notre entretien de ce jour, nous avons le plaisir de vous confirmer que, au débarcadère de Territet, la CGN ne percevra que 50% de la redevance usuelle auprès des Voiles Latines.

Cette décision est liée aux travaux effectués sur ce débarcadère, travaux que la CGN apprécie à sa juste valeur.

La CGN perçoit ces redevances afin de contribuer au financement de l'entretien courant des débarcadères, à la gestion du trafic et pour rester en conformité avec l'autorisation cantonales C-175/2 en faveur de l'association «La Liberté».

Il est important que tous les bateaux concernés par cette dérogation, soit les membres de l'association des Voiles Latines, continuent à «jouer le jeu» et à passer par la CGN pour les demandes

d'accostages afin que le trafic lacustre soit organisé et géré sans conflit de priorité.

Elles ont aussi le devoir de signaler immédiatement à la CGN d'éventuels dommages causés ou constatés sur les installations des débarcadères (passerelles, etc.).

Nous nous réjouissons de cet investissement qui permettra de pérenniser une attraction touristique importante et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, nos salutations les meilleures».

M. Nicoulaz remercie la Municipalité pour ces longues négociations et les félicite.

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf demande que l'on rajoute à la liste des membres de la commission le nom de M. André Groux, qui a été oublié, alors que le nom du rapporteur figure deux fois en page 1 du rapport.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'accepterai le présent préavis pour une raison en particulier. En effet, le débarcadère de Territet sera le seul débarcadère pouvant également accueillir les bateaux des Voiles latines sur notre lac en plus de ceux de la CGN. Et il nous semble nécessaire d'aider les Voiles latines à se développer.

Les bateaux à voiles font tout autant partie de notre patrimoine culturel que les bateaux à vapeur, même si à l'heure actuelle personne ne se passe d'un moteur essence ou diesel. Sans oublier, bien sûr, l'aspect social entourant les projets de bateaux à voiles, qui tantôt concernent des chômeurs, tantôt des enfants, et j'en passe.

Suite à la lecture faite par M. Nicoulaz, du mail de la CGN, je ne peux plus faire part de mes critiques concernant leur attitude, puisque finalement ils font un geste par rapport à ces taxes d'amarrage, et au contraire je salue ce geste de la CGN et je vous encourage donc à accepter ce préavis».

La discussion continue.

M. André Groux donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais tout d'abord relever que je suis membre de l'association «La Liberté», père et grand-père de garçons actifs dans le cadre de la structure pilotant les activités de «La Demoiselle», c'est dire que j'ai été

particulièrement intéressé par la partie «Voiles latines» de ce préavis.

Le fait de garder le débarcadère de Territet opérationnel en subventionnant sa réhabilitation a fait l'unanimité de la commission. L'abstention, la mienne, voulait marquer ma désapprobation au vu de l'absence d'accord concernant la taxe d'accostage pour les «Voiles latines». Evidemment c'était le 3 avril.

La problématique des taxes d'accostage, notion qui ne figurait pas dans le préavis, a fait l'objet de longues discussions dans le cadre de la commission. Il s'agissait là de Fr. 80.- et Fr. 150.- pour «La Liberté». Il faut bien préciser que ce montant est facturé pour l'embarquement puis pour le débarquement.

La quasi unanimité des commissaires se sont étonnés – le mot est faible – de cette procédure. Il faut probablement considérer que ces réactions, s'ajoutant aux démarches de la Municipalité, ont fait réfléchir la CGN.

Les dernières nouvelles qui nous ont été transmises par le Président de la commission sont encourageantes. Nul doute que les équipages intéressés enregistreront

cela avec satisfaction, même si la gratuité les aurait comblés. N'oublions pas que les personnes concernées sont des bénévoles sans qui cette flottille n'existerait pas.

Plusieurs commissaires se sont aussi demandés à quoi correspond la taxe exigée, et cela reste d'actualité. S'il s'agit de contrôler si le demandeur a lu correctement l'horaire et éventuellement quelques coups de peinture de temps à autre, c'est bien payé.

A noter par ailleurs que le préavis contient un chapitre 6 «Intérêt touristique». A ce propos, faut-il souligner que tant les organes liés au tourisme que les communes de la région, voire l'association des intérêts de Territet, se devraient, si ce n'est déjà le cas, de soutenir résolument les activités des Voiles latines.

Au chapitre 7, il est question d'études en cours au niveau des accès. En commission, j'ai eu l'occasion de transmettre un vœu d'utilisateurs afin que certains services soient installés sur le quai, notamment en matière d'eaux claires ou usées et d'électricité. Il en a été pris note par les services de la commune et je m'en réjouis. Enfin, j'aimerais faire part de mon vif regret

de constater que le projet de Vernex est abandonné ou alors, selon le préavis, reporté aux calendes grecques. Peut-être eût-il été sage de se référer à l'aphorisme relevant que, souvent, «le mieux est l'ennemi du bien».

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz désire savoir si la Municipalité aurait la possibilité de négocier cet investissement contre la gratuité de l'accostage, car personnellement il reste choqué par le fait que la commune investisse autant d'argent et que la CGN continue à vouloir percevoir quelque chose pour l'accostage.

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que lors de la discussion qu'il a eue avec le Directeur de la CGN, au lendemain de la séance de commission, cela a été très clair. Le geste qui est fait, en l'occurrence est fait à titre tout à fait exceptionnel, dans la mesure où effectivement la commune investit dans le fond sur un débarcadère qui appartient à la CGN, pour en maintenir l'activité et en augmenter l'attractivité grâce à la venue des Voiles Latines.

Artisans

laik SA
CHAPES
LIÉES

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires
Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey
info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Massimo Carbonara Anne-Catherine Scyboz-Gex Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie
press SA

Ce n'est pas qu'une impression!

Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch

FRESH DAYS

journée découverte
lentilles de
contact



22 septembre

Muller Optique Montreux

29 septembre

Lunetterie de Bex

**Essai gratuit et sans engagement!
Profitez de l'occasion et appréciez
le plaisir de voir clair sans lunettes.**

Illustration



www.mulleroptique.ch

MONTREUX, Grand Rue 2 021 963 38 23

BEX, Rue Centrale 27 024 483 43 43



Le calcul de la taxe n'est pas, comme l'a dit M. Groux, uniquement une question de savoir s'ils ont passé ou pas passé, cela découle d'un plan général d'organisation et de contrôle du trafic qui est lié également aussi aux entretiens généraux des débarcadères sur une masse globale. Ce calcul, M. Neukomm imagine que l'on pourrait, le cas échéant, le demander.

Ce qui est certain, à ce stade, c'est que la gratuité n'est pas envisageable parce que quelque part elle est déjà exceptionnelle dans la mesure où il n'y a que sur le débarcadère de Territet qu'il sera procédé ainsi.

Donc il pense qu'il faut prendre ce que l'on a déjà de certain, et puis si le Conseil le souhaite, la Municipalité gardera le contact avec la CGN et si une éventualité de renégocier quelque chose s'ouvre, bien entendu que la Municipalité fera le nécessaire.

Mais, en l'état, M. le Municipal Christian Neukomm pense qu'il est peut-être un peu prématuré de demander immédiatement la gratuité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre-Yves Nicoulaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est avec neuf oui et une abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 07/2012 de la Municipalité du 9 mars 2012 relatif à une demande de subventionnement pour la réhabilitation du débarcadère à Territet,

Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 241'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais de réhabilitation du débarcadère de Territet et d'adaptation du marquage pour l'accès et le stationnement;
2. de verser un montant de CHF 238'000.00 TTC au maximum sous forme de subvention à la CGN;
3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux d'adaptation de l'accès et du stationnement aux abords du

débarcadère, pour un montant de CHF 3'000.00 TTC au maximum;

4. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
5. d'amortir le subventionnement à la CGN par un prélèvement correspondant pour $\frac{3}{4}$ dans le compte No. 9282.004 «Fonds transports publics», pour $\frac{1}{4}$ par le biais d'une participation de la fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) et d'enregistrer les travaux d'adaptation dans le compte No 431.3142 «Entretien du réseau routier»;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4. relatif à la modification du dossier de révision du plan général d'affectation (PGA) pour envoi au quatrième examen préalable des services de l'Etat de Vaud et en réponse à l'interpellation de Monsieur Heinz Schoeneich relative au PGA (03/2012) (rapp.: M. Christian Bécherraz).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La commission, après un tour de table et quelques éclaircissements sur le plan juridique, n'a pu que prendre acte du rapport municipal.

Le doute, qu'avec le temps qui passe les bases du PGA ne soient plus aussi solides qu'initialement, vu que son étude a débuté il y a près de 10 ans, ce doute ne s'est pas dissipé. Les correctifs exigés par les services de l'Etat, qui semblent parfois contradictoires - densification selon le SDT et protection du paysage, selon le SIPAL - ne me semblent pas contribuer à la cohérence du tout.

La Municipalité a-t-elle pensé à repartir à zéro avec un nouveau PGA.

Un constat s'impose: un tel dossier PGA ne se traite qu'une fois par génération, voire par deux générations.

Personne ne peut ainsi se targuer d'avoir de l'expérience dans le domaine, que ce soit les services de la commune, la Municipalité ou encore le Conseil communal.

Il faut se poser la question s'il ne devrait pas exister une aide, sous forme de docu-

mentation ou de cours par exemple, qui soit à disposition notamment du Conseil communal et de sa commission PGA, pour que leurs travaux aient un maximum de chance d'être validés juridiquement.

Pour terminer, il reste une impression d'impuissance par rapport au pouvoir absolu des services de l'Etat.

Si on faisait un parallèle entre la santé et les dangers naturels, c'est comme si le médecin cantonal décrétait que tout le monde doit rester chez soi, afin d'éviter d'attraper le moindre virus ou la moindre bactérie ou d'être exposé à un accident de la route!

Toute personne assume un certain risque, par le simple fait qu'elle est en vie!

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Le groupe Socialiste acceptera les conclusions du préavis présenté par la Municipalité. En commission, lors de la dernière séance du Conseil et à l'instant, d'aucuns se sont plaints des demandes des services cantonaux compétents en la matière, point de vue relayé d'ailleurs dans le rapport de la commission, puisque je lis que: «La Municipalité estime elle-même sa marge de manœuvre trop restreinte», ce qu'elle juge, je cite le rapport: «regrettable au regard de l'autonomie communale» fin de la citation.

Nous ne rejoignons pas ce point de vue et nous regrettons cette posture locale et bornée qui consiste à systématiquement se plaindre de l'administration alors qu'elle ne fait que son travail.

Nous sommes au contraire satisfaits du travail effectué par les services de l'Etat de Vaud et ne sommes pas surpris des corrections que ceux-ci ont apportées à la version votée par le Conseil communal. Nous avons déjà, lors de nos débats, attiré l'attention sur le fait que certains amendements s'éloignaient de ce qui était légalement acceptable en faisant la part trop belle au bétonnage sur notre territoire.

Par conséquent nous rappelons aux «rôleurs bétonneurs» que nous vivons dans un système fédéral et que bien que bénéficiant de certaines compétences, les autorités communales sont subordonnées à ce qui se décide démocratiquement au niveau cantonal et fédéral.

Et c'est très bien ainsi, ce d'autant plus que nos autorités supérieures sont mieux à même de résister à certaines pressions en l'occurrence celles des milieux immobiliers.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Mon intervention sera très brève. Sans entrer dans les détails de ce rapport de la Municipalité, j'aimerais simplement porter à votre attention une constatation d'ordre général, dont je juge les conséquences déplorables dans cette affaire de PGA en particulier, mais aussi dans beaucoup d'autres dossiers à venir.

Il s'agit de la perte croissante et insidieuse de l'autonomie communale, au profit d'un Canton toujours plus légiférant et centralisateur, même dans des domaines spécifiques où la compétence communale devrait être reconnue comme prépondérante.

Revenir à une reconnaissance plus équilibrée des responsabilités entre Communes et Canton n'est bien entendu pas du ressort de notre Conseil, mais les députés que nous avons élus ce printemps devraient au moins se préoccuper de cette question, lors du dépôt et du traitement de leurs motions et postulats.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à faire part de quelques réactions. Evidemment il comprend parfaitement M. Olivier Gfeller, dans sa fonction professionnelle de collègue.

Il désire juste dire ici que le problème majeur actuellement c'est la carte des dangers naturels, et ce n'est pas faire faute que de reconnaître que le dernier canton en Suisse qui n'est pas à jour avec ces cartes de dangers naturels c'est malheureusement le canton de Vaud.

Ce n'est pas une question de regretter quoi que ce soit, mais si on avait pu collaborer plus étroitement, administration cantonale et autorités communales, sur ce



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Gservices sàrl
Rénovation - Construction - Coordination
Menuiserie - Diagnostic amiante
www.gservices.ch

Gconstructions sàrl
Entreprise générale de construction
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30



SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION

GIOVANNA

DEPANNAGE 24/24 021 989 22 22

Rue des Vaudrès 9 CH-1815Clarens / www.giovanna.ch

WWW.BARONTAVERNIER.COM



LE BARON TAVERNIER
HÔTEL RESTAURANT



PINTE VAUDOISE



SÉMINAIRE



HÔTEL



TERRASSES

BANQUETS · MARIAGES
SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES
CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00

LE RESTAURANT LE BARON TAVERNIER EST OUVERT UNIQUEMENT
POUR DES MANIFESTATIONS PRIVÉES, SUR RÉSERVATION.

DESIGN: WWW.DIABOLO.COM



KIM Organisation

Votre spécialiste en
Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a Mobile +41 79 629 22 77
1817 Brent www.kim-organisation.ch



Maçonnerie - Béton armé
Raymond Roch
Rte de Brent 11, 1816 Chelly
Tel. 021 964 64 78
Natal 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11



Rue de l'Arzilière 12
1822 Chermont
Tél. 021 981 28 02
Natal 078 824 19 16



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 chermont 021 965 35 83
1895 vionnaz 024 481 11 15

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.
Natal 079 204 47 45
Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74




SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood
Ebénisterie
Agencement de cuisine

Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com



Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch



MONTREUX
Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations
TAXI Service appel gratuit 0800 963 963

EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens-Bassec, Le Tour-de-Peilz, Vevey Gare & Lully-sur-Lake.

INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch
Place des Planches 2 1820 Montreux - Tél. 021 963 51 60 - Fax. 021 963 53 61 - mail:info@alexursion.ch

dossier, on ne serait peut-être pas dans cette 4^{ème} phase du PGA. On aurait peut-être pu régler, dans les phases précédentes d'aller/retour entre la commune et les services cantonaux cette question-là. C'est juste peut-être cela aussi qui nous revient de relever et de devoir souligner.

Parce qu'évidemment que si cette carte des dangers naturels vaudoise avait été finalisée, agréée par la Confédération, et bien peut-être qu'à l'étape deux ou à l'étape trois la question aurait déjà été résolue, ce qui malheureusement n'est pas le cas.

Et M. Wehrli croit que ce n'est pas faire injure que de reconnaître que l'on a quand même quelques problématiques, sans du tout parler de «bétonneurs» avec un fait du PGA 1972, du PGA dit de 2007 voté par le Conseil communal mais en attente de son agrément, et de la situation totalement intermédiaire qu'il y a ici, et il croit que ce n'est pas juste de dire que ceux qui voudraient réaliser quelque chose dans cette commune ne sont que des «bétonneurs», car il pense que ceci est tout autant caricatural.

M. le Syndic Laurent Wehrli se fera un plaisir de discuter avec M. Olivier Gfeller de la notion démocratique de décision administrative, mais cela sera certainement un autre débat.

Quant à la question de: «Faut-il un nouveau PGA?», alors très clairement M. Wehrli déclare, pour répondre à M. Schoeneich, que la Municipalité n'est pas loin de se poser la question. Il doit reconnaître que le redémarrage du processus que l'on a avec cette phase quatre, qui a pu être justement discutée avec le nouveau chef de service du développement territorial du canton de Vaud et ses collaborateurs et collaboratrices, donne quelques espoirs. Il apparaît qu'à tout le moins, tout recommencer à zéro aujourd'hui ne serait pas plus rapide que d'espérer cette phase quatre, puisque les services cantonaux disent que normalement, peut-être d'ici la fin de l'année, cette phase quatre sera ainsi terminée.

Voilà où l'on en est, c'est une avance pas à pas. Si on devait se rassurer par comparaison, après s'être inquiété par analyse personnelle, il faut voir ce que l'Union des communes vaudoises, respectivement l'Association des communes vaudoises, n'arrête pas de dire, sur leur propre dossier PGA dans d'autres communes vaudoises, visiblement tous ces processus avancent malheureusement extrêmement lentement, ne fût-ce que pour la sûreté du droit. Et M. le Syndic Laurent Wehrli s'empresse de le dire, pour la sûreté du droit, puisqu'évidemment les décisions prises démocratiquement par le Conseil communal en 2007, même celles qui ne sont pas contes-

tées par le SDT, pour revenir sur un des arguments de M. Gfeller, ces décisions ne peuvent toujours pas être mises en œuvre, ne peuvent toujours pas être mises en vigueur, et l'on pourrait espérer, en 2012, que cela puisse avancer plus rapidement.

La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission, déclare qu'à l'issue des débats, la commission est passée au vote, et c'est à l'unanimité des membres présents que ce rapport en réponse à l'interpellation de M. Heinz Schoeneich est accepté, et il donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 03/2012 de la Municipalité du 24 février 2012 relatif à la modification du dossier de révision du plan général d'affectation (PGA) pour envoi au quatrième examen préalable des services de l'Etat de Vaud et en réponse à l'interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA,



Peinture
Vittorio IMMEDIATA S.A.R.L.
Bâtements - cabinets peints
Av. des Philadelp 6
1015 Clarens
Tél. & Fax 021 / 964 11 91
Nati 079 / 210 65 75



La Costiera
Ristorante Italiano
M. de la Vallée 10 - 1015 Clarens / Tél. 021 311 00 00



**BOUTIQUE CO²
FASHION SHOP
HOMME & FEMME**

**Montreux - Forum
Vevey - St-Antoine
Vevey - Rue du Simplon 25**

Lundi au Jeudi
9 h 00 - 18 h 30
Vendredi
9 h 00 - 20 h 00
Samedi
9 h 00 - 17 h 00

info@boutiqueco2.ch
www.boutiqueco2.ch



FIDEURO S.A.
Fondée en 1957

**Comptabilités - Bilans - Impôts
Gestions - Courtages - Immobiliers**

Ch. de la Lisière 3 - 1018 Lausanne
Tél. 021 311 50 00 - Fax 021 311 50 01
admin@fideuro.ch - www.fideuro.ch

CÔTÉ JARDIN

JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION

Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN

Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte

Perréaz Paysagiste Sarl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE
CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

Oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De prendre acte du présent et de la transmission du dossier de révision du PGA modifié au Service cantonal du développement territorial (SDT) pour un quatrième examen préalable.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.5. relatif à l'examen du postulat de M. Yves Depallens «Sport: état des lieux et vision pour l'avenir» (rapp.: M. Florian Chiaradia).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort déclare que le groupe PLR encourage à accepter ce rapport.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Chiaradia, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au terme de la discussion, c'est à l'unanimité que la commission décide de prendre en considération ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.6. relatif à l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (rapp.: M. Olivier Gfeller).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture. La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC ne soutiendra pas la prise en considération de ce postulat.

Pour elle, c'est l'annonce d'un vote populaire, un appel aux urnes, toute entrave à cette information est malvenue.

Souvenez-vous, dans la campagne des minarets, notre commune avait interdit l'affichage en invoquant des prétextes plus que discutables. Le souverain a tenu compte de cette atteinte aux droits démocratiques et le résultat s'est sensiblement modifié.

Ce postulat demande une amélioration du règlement. L'UDC se permet de vous rappeler que le Conseil d'Etat émet des directives, qui sont transmises aux partis politiques, quant à notre section, elles nous ont été transmises.

Ces directives sont claires et précises, en cas d'excès, les autorités compétentes doivent les faire appliquer.

De toutes ces dernières campagnes, les affiches UDC ont été systématiquement vandalisées, plusieurs plaintes ont été déposées. Nos affiches, à faible hauteur, ne passent pas la nuit, elles sont arrachées.

Nous avons dû nous adapter, dans un format plus petit et à plus de trois mètres du sol. Un règlement ne nous apporterait rien face au vandalisme.

L'UDC prouve par là, que conserver la liberté d'affichage est une valeur sûre pour notre démocratie et permet également aux associations qui ont peu de moyens de pouvoir faire de la publicité sans être tributaire d'un règlement.

Merci».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est favorable à la prise en considération du présent postulat.

Il nous semble en effet nécessaire de définir des règles plus précises que celles qui prévalent actuellement, qui sont uniquement des règles relatives à la circulation routière et qui, d'ailleurs, ne sont que très

rarement respectées. Et lorsque les services procèdent à l'enlèvement de certains panneaux illicites ou dangereux, et ce n'est donc pas toujours des vandales qui enlèvent les panneaux, certains partis n'hésitent pas à aller en remettre exactement au même endroit, sans doute par incompréhension de la règle...

Par ailleurs, la loi qui prévaut actuellement, soit la loi de la jungle, outre les règles de circulation auxquelles j'ai déjà fait référence, ne garantit aucune égalité des chances entre les partis. C'est à celui qui produit le plus d'affiches le plus vite possible et qui arrive à aller les poser le premier, voire à réutiliser les affiches précédentes ou à faire des panneaux trois fois plus gros que les autres – il n'y a en effet aucune limite de taille absolue dans la réglementation actuelle – ni concernant le nombre de panneaux par parti. Sans compter la nuisance pour l'ordre public que génèrent nécessairement les panneaux posés aux derniers emplacements inadéquats, mais encore disponibles.

Autre argument: le manque de précision de la réglementation. Je prends un exemple: il s'agit du carrefour entre l'avenue des Alpes et la rue d'Etraz.

Nous avons tous depuis longtemps – peut-être un peu moins pour Montreux Libre parce que nous sommes plus récents – l'habitude d'afficher dans ce carrefour, contre la barrière qui en suit l'arrondi, alors que la réglementation de la circulation routière actuelle interdit d'afficher aux abords des carrefours, ce qui, a fortiori, signifie aussi DANS les carrefours...

On peut d'ailleurs s'interroger sur la signification exacte de cette règle. Où s'arrêtent les abords d'un carrefour? A la ligne d'arrêt ou au «Cédez-le-passage»? Au passage piéton? 10m. après le passage piéton? Au panneau de circulation annonçant le carrefour?

On voit donc bien ici la nécessité de concrétiser les règles actuelles. Et le moyen le plus simple de le faire est de charger la Municipalité de définir les emplacements adéquats pour l'affichage politique et/ou l'affichage d'événements subventionnés, ce qui peut toucher les associations auxquelles M. Meichtry faisait référence dans son intervention, et c'est bien ce que demande notamment le postulat de M. Olivier Raduljica.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste soutiendra la prise en considération de ce postulat. En effet, nous voyons plusieurs bonnes raisons, logiques et pratiques.

Que ce soit pour éviter les excès constatés malgré les directives lors des dernières élections, diminuer la pollution visuelle engendrée dans notre commune touristique ou réduire certains dangers pour la circulation, nous estimons que la situation actuelle n'est pas adéquate et demande une amélioration.

Pour dissiper certaines craintes apparues en commission, le but de ce postulat n'est pas d'engendrer des coûts importants pour la Commune, par la pose des affiches par les employés communaux, ni d'élaborer un règlement strict, qui ne me semble pas indispensable. Mais il s'agirait plutôt de mettre à disposition des lieux précis et peut-être des supports pour que les petits partis puissent y poser leurs affiches. La Municipalité pourrait dès lors les identifier et exclure les emplacements pouvant engendrer des dangers.

Pour conclure, lors de la rédaction de ce postulat, je souhaitais le laisser très ouvert pour permettre à la Municipalité, par son étude, de trouver les solutions les plus adaptées et les plus pragmatiques possibles. J'espère que par votre vote, avec sa prise en considération, vous contribuerez à offrir un cadre plus clair à l'affichage politique dans notre Commune.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'affichage dit sauvage ne concerne pas uniquement la politique. En effet, bon nombre de manifestations sportives, culturelles ou autres, font aussi appel à ce mode de promotion. Les budgets de ces événements et manifestations, ne peuvent pas

toujours se permettre une campagne payante SGA.

En conséquence, une réglementation de l'affichage politique risquerait de prêter ces organisateurs, car il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids deux mesures.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

La commission vous propose donc par 5 voix contre 4 voix de prendre en considération le postulat de M. Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions par 42 OUI, 35 NON et aucune abstention.

M. Michel Zulauf ne va pas intervenir sur le fond. Mais au sujet de cette affaire il aimerait rappeler ce qu'a dit M. le Président Grégoire Furrer ce soir, au terme de l'assermentation de M. Jean-Bernard Kammer, sur l'importance du serment que l'on fait en tant que Conseillers communaux.

Or il a été très frappé, en lisant le rapport de M. Olivier Gfeller, d'apprendre que lors des discussions qu'il y a eu dans cette commission, un membre de la commission s'est permis de dire: «Ça vaut la peine de violer quelques lois pour informer!»



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147

Retour d'hôpital, problème de santé.....
Repas chaud à domicile
 7 jours sur 7 – Territet–Veytaux
 un simple coup de fil: 021 962 44 82
 www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch
 EMS et Résidence Les Laurelles–Collonge 9–1820 Territet

Clin d'



Unique en Suisse!

Bonus maximum
garanti à vie sur votre
assurance voiture

Agences à:
Vevey - Montreux
François Junod, Agent général
www.vaudoise.ch



LENTILLES DE CONTACT

FRESH DAYS

MONTREUX 22.09.12
BEX 29.09.12



Envie d'essayer des verres de contact?

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

mulleroptique.ch

nousska
Investissement SA



Offices et Résidences Développement

Contrats de Réhabilitation

High End Real Estate Development

Classic Investment Solutions

Search and Marketing Value for Investor

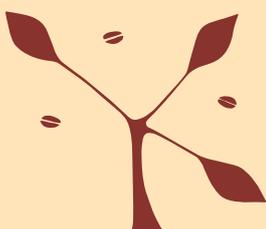


Müllerstrasse 11, 1000 Bern, Schweiz | Tel: +41 78 251 11 11 | www.nousska.ch

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS



ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09



Lino's Coffee
Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit

Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades

Glaces artisanales - Frappés

Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

www.linocoffee.com

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68

Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80





Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch



Ce n'est pas qu'une impression!

M. Zulauf trouve que c'est n'importe quoi et il se permet de suggérer qu'un blâme soit adressé à cette personne.

M. le Président a fait une petite intervention au début du Conseil et il pense qu'il n'y a pas besoin d'aller plus loin. Il a pris note de la demande mais tout le monde doit avoir compris qu'il faut respecter un certain nombre de règles.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

8.1. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction des participations d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune (09/2012) (date de la séance de commission: jeudi 3 mai 2012 à 20 h. 00);

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que, dans le cadre de la commission, Montreux Libre souhaite que soit discuté un peu plus en détail, non pas le budget qui est très détaillé, mais surtout l'intérêt de la fête que l'on est en train d'essayer d'organiser pour Fr. 300'000.-, et notamment par exemple le colloque sur les fusions. On a fusionné il y a 50 ans, et il ne sait pas si c'est à nous de donner de grandes leçons de fusion à d'autres. D'autres sont beaucoup plus récentes et pourraient peut-être faire valoir plus de raisons de dépenser Fr. 30'000.- pour faire un colloque.

Par conséquent on sera extrêmement attentif au sens des dépenses que l'on veut engager pour cette célébration.

La discussion continue.

M. Pierre-Yves Nicoulaz déclare qu'il est favorable à ce préavis. Il aimerait juste attirer l'attention des commissaires sur le fait qu'il trouve qu'il manque quelque chose de spécial, une petite touche à cette manifestation. On a l'impression qu'un cortège, des bars sous le Marché couvert, il y a quelque chose qu'il ne qualifierait peut-être pas de déjà vu, mais il manque une petite pointe de folie à cette manifestation, quelque chose qui sortirait de l'ordinaire.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli souligne qu'évidemment le travail va se faire en commission, il ne va donc pas allonger ce soir. Il aimerait juste très rapidement et très directement dire que, dans les éléments mentionnés par M. Gétaz, à aucun moment il a été dans la pensée de la Municipalité, de vouloir donner des leçons à qui que ce soit.

C'était plutôt de profiter d'une occasion, et d'ailleurs cette idée de colloque est née après une discussion avec les Conseillers d'Etat en charge du Département de

l'Intérieur et donc notamment, du Service des communes et du délégué aux fusions des communes vaudoises, donc M. Leuba respectivement, depuis quelques mois maintenant Mme Metraux, qui cherchaient également une occasion de faire un peu le point sur les fusions vaudoises et quand ils ont eu connaissance des préparatifs pour cet anniversaire, parce que l'on a pris des contacts, notamment sur l'aspect culturel et autres du 50^{ème}, ils ont pensé que cela serait une bonne idée de faire quelque chose à cette occasion-là.

Preuve en est d'ailleurs que l'Etat de Vaud est en train de mettre sur pied une exposition sur les fusions, tant historiques que récentes dans le canton de Vaud et qu'ils ont planifié que cette exposition puisse être ouverte et présentée pour la première fois lors de ce colloque à Montreux. C'est vraiment plutôt de profiter de la bonne occasion de cet anniversaire, en aucune manière on voudrait donner une leçon à qui que ce soit.

Au contraire, peut-être l'avantage de ce colloque permettrait d'apprendre comment cela s'est fait ailleurs, à un moment donné, comme on le sait, et le préavis de la CIEHL viendra bientôt devant ce Conseil, comme les neuf autres Conseils des communes de la Riviera, une étude sur une possible fusion, à l'échelle de ce district, ou de la partie Riviera de ce district, va être présentée.

C'est peut-être une bonne occasion de profiter à Montreux, dans cette région, de faire venir quelques spécialistes universitaires mais aussi politiques qui ont vécu des fusions ailleurs, dans d'autres cantons, dans d'autres pays également, pour que l'on profite d'apprendre ce qui s'est fait ailleurs.

C'était plutôt dans ce sens-là, mais en aucune manière pour donner une leçon, M. le Syndic Laurent Wehrli tenait juste à le préciser ici. Evidemment que l'on aura l'occasion, dans le cadre de la commission de poursuivre.

Et par rapport au grain de folie, on permettra à M. Wehrli, parce qu'il ne peut pas s'empêcher de le faire, de rappeler qu'il y avait quelques éléments de folie dans le préavis de 2008.

Le Conseil n'avait pas forcément décidé d'aller de l'avant sur cet aspect-là des choses, et il respecte parfaitement la décision démocratique du Conseil, voilà pourquoi il y en a peut-être un petit peu moins cette fois, mais toutes les bonnes idées sont encore bonnes à prendre d'ici ces prochaines semaines où évidemment, pour des raisons d'organisation, il s'agira de terminer le programme du week-end des 21, 22 et 23.

Mais il se plaît d'ores et déjà à saluer et à remercier les nombreuses associations

montreusiennes qui ont répondu présent et qui font que le programme est maintenant bien nourri, bien rempli et on s'en réjouit, mais il y a encore des possibilités. Donc avis aux amateurs de bonnes idées, le comité, la Municipalité se réjouissent de les entendre et même, pourquoi pas, de trouver la solution pour les réaliser.

M. le Président souligne que ces questions seront bien évidemment traitées en commission.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Florian Despond

Membres: MM. Stéphane Barbey, Mario Gori, André Groux, Yanick Hess, Jean-Jacques Kiala, Christophe Privet, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner, Lionel Winkler.

8.2. relatif aux comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) 08/2012) (date de la séance de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL: mercredi 2 mai 2012 à 18 h. 00 à Chardonne).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce préavis sera traité par la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

9. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULATS SUIVANTS:

9.1. motion de M. Yanick Hess: «Modification art. 63 RCom»;

M. Yanick Hess donne lecture de sa motion:

«Que ce soit pour le site internet du Conseil Communal, celui de la commune de Montreux, pour le préavis sur la pose de panneau électronique, voire même la réglementation de ces panneaux, la commission communication a exigé d'être consultée.

Il semble selon le RCom qu'elle n'ait qu'un statut de commission thématique. Force est de constater qu'elle prend plus le rôle d'une commission de contrôle.

Dans ce sens, je demande qu'elle soit représentée proportionnellement en fonction de la force de chaque parti, comme toute autre commission qui traite des préavis».

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

En premier lieu, je tiens à préciser que je m'adresse à vous en ma qualité de

Président de la Commission permanente de communication et organisation du Conseil Communal. Mon devoir de réserve, m'interdit donc de m'exprimer à titre personnel sur l'objet de la motion.

Ceci étant précisé, il apparaît important de formuler que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter ou de répondre à d'éventuelles interrogations que le motionnaire, M. Yannick Hess, aurait eu au sujet de notre commission et de son mode de fonctionnement. Nous ignorions jusqu'à maintenant la teneur de sa motion.

Cependant la Commission prend acte de la demande du motionnaire, mais tient tout de même à faire savoir quelle regrette que ce dernier n'ait pas pris le temps d'attendre sa 1^{ère} année de fonctionnement et son rapport annuel qui vous sera remis au mois de juin, tel que l'exige le règlement.

Certains membres de la Commission regrettent cette façon quelque peu cavalière, d'autant que ces 9 derniers mois les membres de la commission travaillent d'arrache-pied afin d'apporter à l'ensemble du Conseil, de la Municipalité et enfin des Montreuusiens un outil de travail et de communications qui réponde aux attentes de tout un chacun.

Dans un but de transparence, il nous semble important de faire un bref historique et aussi de porter à votre connaissance quelques éléments importants qui ont trait au fonctionnement actuel de la CCO (Commission Communication & Organisation du Conseil). Ceci nous permet de prendre un peu d'avance sur notre rapport annuel.

Actuellement la CCO se compose de 7 membres:

M. Christophe Privet, Président (ML)
Mme Irina Gote (Soc)
Mme Catherine Buchet (UDC)
M. Yves-Laurent Kundert (Verts)
M. Yves Depallens (PLR)
M. Grégoire Furrer (PLR)

Et enfin avec une voix consultative, Mme Charlotte Chevallier, secrétaire du Conseil.

A ce jour la commission, s'est réunie à 12 reprises, sans compter les réunions des sous-commissions. Elle a aussi été appelée à siéger dans le cadre du préavis municipal au sujet de la refonte complète du site internet communal.

La durée moyenne lors des réunions de la CCO est d'environ 2h45. Il faut savoir qu'il est arrivé à plusieurs reprises que les séances dépassent les 3h30.

C'est plus de 25 votes qui ont eu lieu sur les objets traités par les membres de la commission et 23 l'ont été à l'unanimité.

Pour son fonctionnement et afin de suivre très précisément les dossiers, c'est plus de

40 pages de PV qui ont été produites à ce jour. La commission tient à profiter de l'occasion, pour réitérer ses chaleureux remerciements pour l'aide inestimable dans la rédaction des PV que Mme Charlotte Chevallier, secrétaire du Conseil, apporte à la CCO.

En terme de travaux votre commission s'est répartie les tâches de la façon suivante:

- 2 membres pour la conceptualisation et le suivi de la mise en œuvre de notre outil d'échanges de données et site internet.

C'est un total de 11 réunions avec la société QuickSite, ce qui représente un peu plus de 29 heures d'entretiens.

- 2 membres pour la gestion des archives du Conseil. Qui ont réalisé un total de 120 heures de travail qui leur a permis de reconstituer, 192 interpellations, 122 postulats & motions, et 153 préavis municipaux, nous approchons du but de reconstituer au moins le 80% des archives.

L'ensemble a été classé, numérisé et enfin codifié avec des mots clés.

Nous tenons à préciser que nous avons apprécié suite à une réunion avec notre Syndic et le Secrétaire Municipal, l'aide que l'administration générale nous a apportée dans la reconstitution des préavis municipaux. Nous tenions, ce soir à renouveler aussi nos sincères remerciements à M. le Syndic et M. le Secrétaire Municipal.

- Et pour terminer 2 membres travaillent pour les projets annexes et futurs et ces derniers ont dépassé la barre des 40 heures de travail.

C'est un travail titanesque que votre commission produit actuellement, car c'est une commission hors-norme avec un fonctionnement hors-norme.

C'est bien la raison pour laquelle, lors du vote quasi unanime du 15 juin 2011 par le Conseil, il a été institué que ce serait une commission exécutive, mais aussi de réflexions. La CCO fonctionne sur une législature complète, elle peut de cette façon mener à son terme les projets ou missions qui lui sont confiée par le Conseil communal.

C'est d'ailleurs l'ensemble de ces raisons qui ont poussé d'abord le 1^{er} groupe de travail, sous la Présidence de M. Guillaume Wicht et ensuite de la commission qui a étudié la proposition qui a été soumise au mois de mai 2011, de maintenir l'importance de «dépoussiérer» la CCO en la mettant clairement hors cadre des sphères d'influences de tous partis politiques confondus. C'est la RAISON pour laquelle, il n'y a aujourd'hui qu'un représentant par parti.

Un des arguments aussi, tient dans le fait, que les patrons de la CCO, c'est vous, le Conseil communal ! En effet, quoi que fasse la CCO, il y aura TOUJOURS le filtre de la commission ad hoc qui devra se réunir pour étudier les propositions et ensuite le vote du Conseil qui sanctionnera.

Cette commission fonctionne bien, elle travaille d'arrache-pied, échange des idées et va de l'avant afin de répondre pleinement aux attentes.

En tant que Président de cette commission, je suis fier de dire haut et fort ce soir, Merci!, Merci! À Mme Irina Gote, à Mme Catherine Buchet, à M. Yves-Laurent Kundert, à M. Yves Depallens et à Mme Charlotte Chevallier pour le travail formidable que vous menez dans le cadre de cette commission.

Les résultats seront j'en suis convaincu au-delà de ceux attendus, car chacun de vous, y a mis toute son énergie, son enthousiasme et vous n'avez pas hésité à sacrifier de nombreuses journées et soirées pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Merci encore une fois à vous !

En finalité, la question qui est posée à la commission ad hoc qui sera nommée suite à la demande du motionnaire, M. Yanick Hess, touchera au cœur du fonctionnement de la commission et du dynamisme qui est véritablement présent aujourd'hui.

Madame ou Monsieur le Président de la Commission ad hoc, en ma qualité de Président de la CCO, il va de soi que je me tiens à votre entière disposition lors de votre séance pour répondre aux éventuelles interrogations des commissaires. Cependant, l'idéal serait que je puisse être accompagné par l'ensemble de l'équipe qui compose actuellement la CCO.

Je vous remercie au nom de l'ensemble des membres de la commission de nous avoir accordé votre attention!»

La discussion continue.

M. Yves Laurent Kundert déclare qu'en écoutant M. Yanick Hess il a noté trois mots qu'il aurait voulu entendre : Merci. Merci, parce que cette commission travaille énormément, et il aurait bien voulu que M. Hess le dise.

La deuxième chose c'est l'aspect apolitique. C'est une chose que le Conseil communal avait voulu, c'est que cette commission soit technique et apolitique.

La troisième chose qu'il a notée c'est «efficace». Pourquoi efficace, il se souvient que l'on a débattu lors d'une commission où l'on devait justement choisir le nombre de commissaires aux commissions, et le PLR disait: «On souhaite réduire le nombre de commissaires pour qu'elles soient plus efficaces».

Et justement là on a une commission efficace tel que le PLR l'aurait souhaitée et au lieu de se réjouir et de dire «youpi», voilà que le PLR dit: «On va encore augmenter le nombre de commissaires».

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«M. Le Président, Chers collègues, Je déclare mes intérêts, faisant partie de cette commission.

Puisque cette motion va être renvoyée en commission, il est important d'en faire un petit rappel historique pour ceux qui n'étaient pas élus au Conseil communal pour la législature 2007-2011 et qui seraient appelés à siéger dans ladite commission.

11.05.2011 proposition pour l'octroi d'un crédit complémentaire pour le site internet du Conseil communal

- Cette proposition est issue d'un groupe de travail composé d'un membre de chaque groupe politique pour répondre aux exigences de la LInfo (Loi sur l'information du 24.09.2002) qui impose au Conseil communal un concept de communication active.
- en 2007: première tentative de mise en place d'un site internet
- en 2008: mort clinique de ce site internet
- en 2010 - sous l'impulsion du Président du Conseil, M. Guillaume Wicht, un nouveau groupe de travail est formé pour aboutir à la proposition du 11 mai 2011

But: Se doter d'outils modernes et pratiques tant pour la gestion du travail de conseiller que pour la visibilité vis-à-vis de la population.

Il a pour mandat tant d'étudier des solutions pour la communication que pour l'organisation du Conseil communal. La première phase a été présentée dans la proposition, alors que les travaux relatifs à l'organisation du Conseil communal mentionnés sous le point 7.1. stipulent que la suite des travaux sera menée sous la responsabilité du futur Président.

Le point 7.1 (toute la page 6 de la proposition) parle de la Commission permanente «Communication et organisation du Conseil communal». Il est clairement mentionné que le Conseil souhaite se doter d'un outil efficace pour continuer la réflexion quant à la communication puisque le site internet n'est qu'une des différentes méthodes possibles pour communiquer.

S'ensuit les modifications nécessaires au Règlement du Conseil communal avec l'ajout de l'article 63 bis.

Dans le paragraphe 'petit 2 b' il est mentionné noir sur blanc "elle est composée d'un membre de chaque groupe politique représenté au Conseil communal". Donc il ne faut pas dire qu'on ne le savait pas, cela a été voté.

Cette proposition sera discutée en commission et nommée, et dans les membres de cette commission se trouve le motionnaire.

Dans le rapport de commission, il est mentionné en page 3: "Concernant la composition de la commission permanente, un fonctionnement à 5 est préféré notamment pour éviter une inertie".

Par ailleurs, il est avancé que cette commission n'a pas de vocation politique. Elle devra notamment rendre des comptes au Conseil communal pour asseoir cette apolitisation de la communication. Des modifications de l'Art 63b du règlement sont amendés concernant le point 1a) et 1d) uniquement.

Lors des discussions pour le vote final de cette proposition, M. Staeger dépose un amendement concernant l'Art 63 bis d) rendre compte de ses activités au Conseil communal une fois par an.

Seul M. Furrer prend la parole à ce moment-là en soulignant qu'il ne s'y retrouve plus et souligne qu'il s'agit d'une commission hors-norme, à qui on va demander d'être très exécutive d'où seulement 5 membres, soit un membre par parti. Il dit également que la tâche demandée est également hors-norme puisqu'il s'agit de monter un site internet à l'usage du Conseil communal dans un premier temps, puis de trouver les outils nécessaires pour faciliter la communication, l'organisation et le travail du Conseil. Il rajoute à la fin, après avoir mentionné l'importance que ce groupe commence ses réflexions et qu'il amène des solutions, que si l'usage démontre que cela ne fonctionne pas, il sera toujours possible de défaire car nous sommes entre-nous.

Au final, le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire et deux abstentions d'accepter cette proposition.

Il était important selon moi de rappeler le contexte de cette proposition.

J'aimerais souligner et insister que le travail de cette commission n'est pas politique mais organisationnel. Le premier défi est de tenter de doter le Conseil communal d'outils modernes et pratiques nous permettant de faire au mieux notre travail et ce n'est pas rien. Le deuxième défi sera de les pérenniser sans incidence sur les présidences du Conseil communal.

Il faut savoir que toutes nos propositions, quelle que soit la forme que leur donnera cette commission, doivent être avalisées par le Conseil communal. Et c'est là que le

politique fait son travail, en acceptant ou refusant ces propositions.

Pour terminer, nous ne travaillons pas contre le Conseil communal mais pour lui, pour la Municipalité et au final pour les Citoyennes et Citoyens de cette commune!

Et compte tenu des nombreuses heures que nous avons passées non seulement à se rencontrer mais à avancer sur des projets parallèles, ce nombre-là est adéquat pour la suite. Mesdames et Messieurs, en tant que membre de cette commission et au nom du groupe UDC, je vous demande de refuser cette motion».

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que s'il y a un malaise par rapport à la proposition, ce n'est pas par rapport, dans le fond, à sa pertinence en soi, c'est qu'il y a un travail qui est en train d'être effectué.

Il y a déjà un énorme travail qui a été fait, et il pense que ce travail-là il faut le respecter. Et c'est ce qu'il a entendu de la bouche des commissaires de cette commission qui se sont exprimés. Il croit que l'on a tous une attente forte par rapport à la création de ce site, c'est une audience pour tous qui pourrait en être améliorée. On pourrait tous être gagnants aussi.

M. Gfeller a peut-être une proposition d'apaisement. Ne pourrait-on pas laisser la commission terminer son travail et après on discute de ces questions de nombre de commissaires, parce que la question est pertinente mais peut-être qu'elle intervient à un moment où elle donne le sentiment de menacer le projet et il pense qu'elle affecte quand même ceux qui ont travaillé, à juste titre.

La discussion continue.

M. Yanick Hess pour préciser la demande dans la motion et M. Yves Laurent Kundert l'a bien relevé, il aurait dû remercier la commission, car il ne remet pas du tout en question le travail qu'elle a effectué.

Il se pose la question de la pertinence de sa validité par rapport au nombre de personnes qui fonctionnent pour cette commission.

Il rejoint aussi les propos de M. Gfeller, dans le sens où l'on peut attendre le rapport qu'elle remettra et une fois que l'on aura un rapport, effectivement théoriquement on devrait traiter la motion de M. Hess lors du prochain Conseil, mais vu que l'on recevra ce rapport au mois de juin, si on siège en septembre cela va aussi très bien pour M. Hess. Donc, dans les formes, si on ne la traite pas tout de suite, ce n'est pas un problème.

M. Hess remet juste en question le fait de: comment doit fonctionner cette commission?

La discussion continue.

Mme Irina Gote, en tant que membre de cette commission, déclare qu'elle a aussi été étonnée par le développement de M. Yanick Hess. Elle peut comprendre que l'on ait la volonté de politiser cette commission, mais elle trouve que le moment est extrêmement mal choisi, parce que notre première mission a été très claire, on voulait une commission efficace, avec un représentant par parti, parce qu'il y a effectivement énormément de travail à abattre.

M. Hess étant Président de la commission de gestion, sait pertinemment qu'il y avait un certain nombre d'archives qui n'existaient que sous forme papier et pas du tout sous format électronique, et ce travail est titanique, et que malheureusement par rapport à toute la dernière législature, il n'a pas pu être effectué.

Alors aujourd'hui on est en train d'effectuer ce travail et on est à bout touchant, et personnellement Mme Gote trouve regrettable que cette demande arrive à ce moment-là, alors que le 80% du travail a été effectué.

Alors elle remercie son collègue, M. Gfeller, d'avoir proposé cette solution qui permettrait effectivement de pouvoir au moins arriver à finaliser le travail et à présenter au Conseil le mode de fonctionnement de ce site, et vraiment avoir un outil extraordinaire pour tous les Conseillers communaux, afin également de pouvoir valoriser notre travail de Conseiller.

M. le Président Grégoire Furrer demande à M. Yanick Hess si formellement il retire cette motion et il la redépose plus tard ou si l'on décide simplement de la traiter plus tard?

M. Yanick Hess répond que comme il l'a proposé, si elle vient en septembre, on nomme une commission en septembre, pour autant que la commission ait déposé son rapport d'ici septembre.

Pour M. Furrer la question est de savoir si formellement il faut la retirer et la redéposer, car une fois qu'elle est déposée elle suit son cours.

C'est également l'avis de M. Gfeller, effectivement une fois qu'elle est déposée elle suit son cours. Simplement si la volonté exprimée par la commission qui va le voter, et par le motionnaire, il est décidé que l'on veut attendre la fin du travail, à son avis cela résout le problème.

M. le Président, à titre personnel, souligne que quand il a été demandé que la CCO soit convoquée par la commission chargée d'étudier la motion, les membres de la CCO étant Conseillers communaux, ils peuvent aller dans la commission chargée d'étudier ce projet.

Il en veut pour exemple que quand il présidait la commission PGA, chaque fois qu'il y avait une question d'urbanisme, les membres qui étaient dans la commission PGA essayait de se faire nommer dans les commissions qui traitaient d'urbanisme parce qu'ils connaissaient bien le dossier. Il n'y a pas besoin de créer des complications.

M. Christophe Privet voulait juste dire que ce sujet avait été abordé dans le cadre de la commission et qu'il a été estimé que les membres de la commission n'avaient pas à interférer dans le travail de la commission ad hoc.

M. le Président répond qu'il ne faut pas toujours changer les règles. On est commissaire, on se fait nommer dans les commissions pour lesquelles on a de l'intérêt.

9.2. postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour une étude et synthèse des dispositions légales ou réglementaires existant dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre»;

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il a pris connaissance des réponses de la Municipalité aux deux interpellations à ce sujet. En l'état son postulat n'a plus de raison d'être, donc il le retire et il interviendra tout à l'heure dans le cadre des réponses aux interpellations.

9.3. postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type «Ville de Montreux»;

M. Franco Meichtry donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Toutes les villes d'une certaine importance ont développé, au cours du siècle passé, une écriture propre du domaine public par un traitement approprié des surfaces.

Dans le cadre de ce postulat, le surfacage des trottoirs retient notre attention.

En effet, les trottoirs, surface importante du domaine public, sont perpétuellement sollicités. Selon leur surfacage, ils sont agréables à utiliser, plaisants à regarder et simples d'entretien car facile à laver. Nos trottoirs sont régulièrement giclés à l'eau.

Dans notre commune, le trottoir le plus commun est un trottoir en enrobé bitumineux noir bicouches de 10cm d'épaisseur. Dernièrement, nous trouvons de nouvelles surfaces en enrobé bitumineux rouge. De part sa composition à base d'oxyde de fer, ce dernier a une couleur instable, se vitrifie et toute intervention ou réparation s'avère impossible. Notre commune n'en désire plus pour ces raisons. Il reste encore les pavés ciment ou pierre et

les dalles en pierre, mais leur prix est souvent exorbitant.

Le trottoir proposé à travers ce postulat est d'une surface glacée, en ciment, d'une épaisseur de 6 à 8 cm, marquée par des aspérités carrées. Il se présente en rectangles de 1.00m x 0,50m, délimités par de faux joints.

En plus de son côté écologique et compte tenu de sa proximité, le ciment d'Eclépens et le gravier du lac sont à la portée de n'importe quelle entreprise pour la mise en œuvre des petites ou grandes surfaces.

Cette surface de trottoir se trouvera essentiellement dans les rues commerçantes. Nous pourrions par exemple la retrouver dans notre commune, dans la Grand'Rue, l'avenue du Casino, l'avenue des Alpes et dans les zones à forte densité urbaine.

J'ai déjà eu l'occasion de présenter cette idée lors du préavis de la zone 30 à Clarens, et il a fait l'objet d'un accueil plus que positif. En effet, la bonne visibilité des zones piétonnes en blanc (ciment) et des zones de circulation en noir (asphalte) correspond à ce qui a été discuté et donc conforme aux attentes.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter ce postulat afin qu'il soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à ce postulat».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

9.4. postulat de M. André Groux demandant d'étudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand Lausanne.

M. André Groux donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

«Vaud crée une équipe mobile d'urgence sociale» (EMUS), tel était le titre d'un article de presse datant de mi-février. J'ai été très intéressé par cette information, tant il est vrai que, s'il est important de prendre en charge rapidement et avec compétence les blessures physiques, il y a aussi des «cabossés de la vie» qui méritent mieux qu'une simple parole de soutien. Je me suis aussi procuré l'intéressant rapport de l'Ecole Supérieure Bois-Cerf CESU intitulé: «Rapport sur la création de l'équipe mobile d'urgence sociale».

Il s'avère que, pour l'heure, il s'agit d'une phase pilote de deux ans, lancée sur le territoire du Grand-Lausanne. Le canton, à travers le Département de la Santé et de

La Page MIV

Montreux Info-Ville



Millass
MITSUBISHI

Votre avantage CHF 8'000.-

Millasson Automobiles
Garage de la Paix
Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

*Promotion Jubilé™: validité jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé™ Cash Bonus. Leasing 3.35% avec Cash Bonus réduit. Consommation normalisée 3-Door: 7.8 L, CO₂ 207 g/km, cat. C. Emissions CO₂: moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 159 g/km.

Pajero Super Jubilé

Bonus 8'000.-

Jubilé™ Leasing 3.35%



Génial:
Super Select 4WD, 4 modes d'entraînement, 3.2 DID, 200 ch/441 Nm, charge tractable jusqu'à 3.5 t

	3-Door	5-Door	3.5t
Pajero Super Jubilé	47'999.-	50'999.-	
Jubilé™ Cash Bonus*	8'000.-	7'000.-	
Jubilé™ BEST OFFER	39'999.-	43'999.-	

Génial à tout point de vue.





EN NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER

Le show du Casino PARIS-PARIS

DÎNER + SPECTACLE CHF +5 **CHF 98**

 **Casino Barrière**
Montreux

Réservation 021 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf
1844 VILLENEUVE
Tél.: 021 967 20 30

Général-Guisan 34
1180 ROLLE
Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuilières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 18 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



l'Action sociale de M. Maillard, finance partiellement ce projet. A la lecture dudit rapport, je n'ai pas trouvé, peut-être par inattention, d'allusion à un éventuel élargissement de ce dispositif à d'autres régions du canton si le bienfondé d'une telle structure est avéré. A noter qu'à Genève, il existe d'ores et déjà une «Unité Mobile d'Urgence Sociale» (UMUS)

Plusieurs questions se posent à ce propos:

- La Commune de Montreux a-t-elle été contactée avant la mise en place de ce projet sur le Grand-Lausanne?
- Est-elle impliquée d'une manière ou d'une autre dans son suivi?
- Quels sont, actuellement, les moyens dont disposent les différents organes communaux en matière «d'urgence sociale»?

Quoi qu'il en soit, il me paraît judicieux d'envisager la mise en place d'une telle structure dans notre région et j'invite dès lors la Municipalité à nous faire part de sa position en fonction de l'étude demandée. Il me semble logique de transmettre préalablement ce postulat à une commission.

Merci de votre attention».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

10.1. interpellation de M. Patrick Aubort concernant une diminution des impôts induite par la taxe au sac

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ces derniers jours, la presse nous abreuve abondamment de certitudes concernant la mis en place inéluctable de la taxe au sac.

Les citoyens savent pertinemment qu'il ne peut pas y avoir deux impositions pour le même objet.

Bon nombre d'entre eux soulèvent ce problème et demandent une réduction des impôts, ce qui est légitime, puisqu'il n'y aura pas de service en plus.

Dans le cadre de cette taxe au sac, la création d'une déchetterie communale semble inéluctable, afin de permettre aux habitants et aux entreprises d'effectuer un tri plus performant encore. Pour la création de cette infrastructure inscrite au programme de législature, il n'était pas prévu d'augmentation spécifique d'impôts et pour cause:

Une gestion rationnelle permettrait une diminution ou une réorganisation de certaines collectes de déchets, notamment les déchets encombrants.

Il sera possible de revendre des déchets valorisés tels que composts, terreaux, bois de feu, ferraille, etc.

Les déchets verts ou spéciaux provenant d'entreprises seraient de toute façon facturés.

Montreux compte actuellement 11'575 ménages au 31 décembre 2011. A Fr. 2.00 le sac de 35 litres et 1 à 2 sacs par semaine

par ménage, la commune peut donc espérer une fourchette de recette estimée entre 1'200'000 et 2'400'000 par année. A cela s'ajoute la quantité non négligeable des déchets incinérables des entreprises, hôtels et commerces établis sur la commune.

Mes questions sont donc:

- Par rapport à la situation actuelle, quelle est le nombre de sacs poubelles récoltés annuellement sur la commune de Montreux?
- Quelle est l'estimation de la fourchette des recettes en cas d'introduction de la taxe au sac; en prenant en compte la situation actuelle puis la situation estimée d'un tri plus sévère basé sur des chiffres de communes comparables à la nôtre, qui ont déjà mis en place ce système?
- En regard des chiffres ci-dessus, malgré quelques petites mesures d'accompagnement pour familles nombreuses ou très modestes, quelle est la baisse espérée du taux d'imposition que devrait pratiquer la commune de Montreux?
- Et enfin, quelles seraient les solutions envisagées concernant les déchets lors de grandes manifestations?

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses».

M. le Municipal Caleb Walther répond qu'il n'est pas en mesure de donner le nombre de sacs récoltés annuellement, mais cela devrait rassurer M. Patrick Aubort, puisque il n'y a pas eu engagement de fonctionnaires pour compter tout cela.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**VOTRE PARTENAIRE
DANS L'ENTRETIEN
DE VOS BATIMENTS**

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Toutefois, il peut quand même annoncer qu'en 2011 les ménages de Montreux et Veytaux ont produit 6'134 tonnes de déchets incinérables et les commerces un peu moins de deux mille tonnes, ce qui représente pour les commerces un apport financier d'un peu plus de Fr. 550'000.-.

Question 2:

M. Walther répond qu'une commune comparable c'est celle d'Yverdon, qui a mis récemment ce système de taxe au sac en place.

Un rapport as été produit trois mois après l'introduction du régime de la taxe au sac et le bilan est largement positif d'après ce bilan et d'après le chef de service et le Municipal concerné.

- On observe en effet une acceptation globalement bonne de la nouvelle réglementation de la part de la population et des commerçants/artisans;
- Une diminution significative (-50%!) des quantités de déchets incinérables des ménages par rapport à la même période de l'année 2010. Alors on ne peut pas dire que tout est justifié par le tri, mais une bonne partie de cette baisse de 50% c'est quand même un meilleur tri, mais après il y avait un problème de tourisme des déchets dont était victime Yverdon et il faut en tenir compte.
- il y avait aussi quelques effets indésirables comme l'élimination sauvage, mais ils étaient peu nombreux et isolés.

Avec l'introduction d'une taxe au sac et l'accès à une nouvelle déchetterie on peut espérer à Montreux une diminution de 40% du volume des déchets incinérables des ménages, ramenant ce total à environ 3'700 tonnes.

Le poids moyen d'un sac non taxé de 35 litres est de 2kg, c'est le poids actuel. Maintenant si l'on introduit une taxe au sac ce poids moyen passe de 3,5 kg à 4kg! De ce fait, 3'700 tonnes divisées par 3,5kg représente un peu plus de 1'050'000 sacs taxés par année.

Les sacs sont vendus Fr. 2.- pièce, M. Walther parle toujours de sacs de 35 litres, mais après tous les frais de création et de gestion de vente, un peu moins de Fr. 1.60 est restitué à la commune, ce qui ferait à

peu près, en suivant ces calculs-là, un peu moins de r. 1'700'000.- d'apport financier pour la commune.

Cette somme représente près de 45% du budget 2012 du poste 415 «Ordures et déchets», mais il n'est pas tenu compte des éventuels frais d'une déchetterie, même s'il a été évoqué dans l'interpellation tous ces frais ne seraient pas en plus, on peut raisonnablement penser qu'il y aura quand même des nouveaux frais.

Donc on constate que c'est à peu près 45% des frais, puis en règle générale on estime que la taxe devrait correspondre à 40% des frais de la gestion des déchets.

M. le Municipal Caleb Walther rappelle que la loi impose un financement de 70% des coûts des déchets et qu'il sera nécessaire de fixer également une taxe forfaitaire pour compenser cette différence des 45% au 70%. Donc il n'y aura pas qu'une taxe, mais deux.

Question 3:

M. Walther répond que comme il a déjà eu l'occasion de le dire à l'assemblée de Chailly, le débat n'as pas encore été fait. Ce débat doit avoir lieu et il aura lieu! C'est quelque chose d'important.

Cette taxe bien sûr on en a parlé au niveau des Municipalités, dans quel sens elles veulent avancer, mais après le débat sera fait et M. Walther promet que le débat aura lieu et qu'il sera aussi ouvert que possible, tant en ce qui concerne les mesures d'accompagnement, soit les mesures sociales, que pour une éventuelles baisse d'impôt.

Pour l'instant on discute de cela avec GEDERIVIERA, et ce sera de la compétence, commune par commune, pour ce qui concerne une baisse d'impôt.

Question 4:

M. Le Municipal Caleb Walther répond que le principe du pollueur-payeur ne tolère pas d'exception, c'est déjà le cas maintenant. En mettant cette taxe au sac on sera encore plus stricte. Seuls les déchets sans maîtres (corbeilles publiques et littering) peuvent être financés par l'impôt.

De ce fait toutes les manifestations seraient soumises à une taxe causale sur la taxe au sac:

- soit, comme les commerces actuellement, à une taxe au poids, les déchets étant pesés lors de la levée.

Donc il sera nécessaire maintenant de taxer mieux les entreprises et la commune pourra à ce moment-là proposer des mesures d'accompagnement également pour ces manifestations.

Il espère ainsi que la Municipalité a répondu aux questions de l'interpellateur. M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.2. interpellation de M. Lionel Winkler concernant la suppression de places de parc à l'extrémité de l'Avenue des Alpes côté Clarens

M. Lionel Winkler donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le transport individuel en progression dans notre société, qu'il soit en quatre roues ou en deux roues est devenu, au fil des décennies, un des principaux sujets de discussion dans le monde politique malgré le développement des transports publics en général, et notre commune ne peut pas se dérober à cet état de fait ni aujourd'hui, et encore moins demain au vu de l'évolution démographique.

Il me paraît très peu probable que nous retrouverons dans un futur proche un parc de véhicules individuels du niveau des années 60.

Il est donc primordial de trouver et de garantir des places de parc dans notre ville, autant pour les quatre roues que pour les deux roues, voire trois roues pour certains.

Notre collègue Manzini demandait par ailleurs tout récemment, par la voie d'un postulat, d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux roues, sur notre Commune.

Quelle n'a donc pas été ma surprise, dans ce contexte, de constater que dans un secteur très fréquenté lors des festivals, concerts, et autres expositions, de précieuses places de parc ont été supprimées au profit d'une série d'arbres.

Il s'agit de l'extrémité de l'avenue des Alpes côté Clarens, juste au-dessus de la Place Lorius et de la station-service, où linéairement, 3 places de parc pour quatre roues qui correspondent à 10, à 15 places pour les deux roues, ont disparu.

Il y a certes de très intéressants projets de parking d'échange et de parking souterrain de quartier qui ont été présentés récemment, mais pourquoi avoir supprimé ces places précisément dans ce secteur en besoin particulier de place de stationnement?

Je pose donc les questions suivantes à notre Municipalité:

- Qui a pris la décision de remplacer ces surfaces de places de parc au profit d'arborisation?
- Sur quel principe de stationnement cette décision a-t-elle été prise?



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

- Existe-t-il un quota réglementaire du volume d'arbre nécessaire au centre d'une ville?
- Comment et où la surface utilisée pour l'arborisation de ce secteur va-t-elle être remplacée pour répondre à la constante demande de places de parc pour les quatre et les deux roues?
- Et finalement, qu'elles sont les perspectives en matière de stationnement pour les véhicules individuels pour les années à venir?

Je remercie par avance notre Municipalité pour les réponses qu'elle apportera, par oral ou par écrit à sa convenance!

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que compte tenu que certaines questions sont assez générales et qu'il vient de les recevoir, il sera répondu à cette interpellation par écrit lors du prochain Conseil.

10.3. Interpellation de M. Olivier Blanc au sujet des murs en pierres sèches

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commune compte de nombreux murs en pierres sèches. Ces murs font partie de notre patrimoine naturel et paysager.

D'une part, ils s'intègrent mieux au paysage que des murs en béton; d'autre part, ils constituent des abris pour la faune et sont favorables au développement d'une flore particulière et contribuent donc à la diversité biologique.

Récemment, le sentier des Bionnaires, à Clarens, a été élargi, suite aux travaux de construction des murs antibruit le long de la voie CFF et un mur en pierres sèches a été remplacé par un ouvrage en béton. Et je rajoute qu'il est hideux!

C'est évidemment très regrettable et il serait souhaitable que, à l'avenir, on porte une plus grande attention à la préservation des murs en pierres sèches.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

Dans le cas du sentier des Bionnaires, pourquoi la Municipalité a-t-elle fait le choix de remplacer un mur en pierres sèches par un ouvrage en béton?

La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures visant à conserver les murs en pierres sèches et à éviter qu'ils ne soient remplacés par des murs en béton?

Je vous remercie par avance de votre réponse».

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Cher collègues,

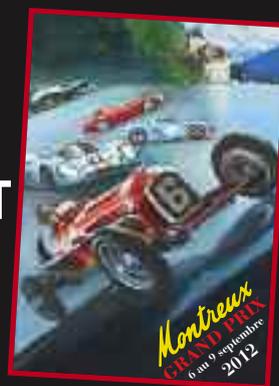
Les murs en pierres sèches, comme le relève M. Olivier Blanc, sont effectivement considérés comme un patrimoine communal de valeur par les services techniques de la commune et bien évidemment par la Municipalité. Certains figurent dans le PDCOM sous "Cadre de vie et image de marque" et dans le PGA sur le plan des valeurs naturelles et paysagères.

La Municipalité, dans le cadre des projets sur le domaine public ou lors de suivi de travaux gérés par d'autres prestataires, tel que les CFF, est très attentive à la conservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce qui concerne les travaux de mise en place des parois antibruit des CFF, la remise en état a été systématiquement demandée conformément à la situation d'avant travaux. Lors de l'étude relative à la mise en place des parois antibruit sur tout le territoire montreuisien, un rapport environnemental a été fait et des mesures pour la protection de la faune ont, entre autres, été préconisées. Ainsi, des gabions métal-

**Du 6 au 9 septembre 2012 Montreux renoue avec la tradition
UN MONTREUX GRAND PRIX SOUS UNE FORME TOUT À FAIT INÉDITE
UN RALLYE HISTORIQUE DE PRESTIGE**

**VENEZ NOUS REJOINDRE ET VIVRE EN DIRECT
LE MYTHIQUE REVIVAL MONTREUX CAUX
le samedi 8 septembre 2012**



UN APERÇU DU PROGRAMME

- Dès 9 h les voitures partiront de la Place du Marché et du Marché couvert pour Glion
- Dès 9 h 30 départ de la 1re manche Revival Montreux Caux sur route fermée
Arrivée à Caux
- Dès 14 h départ de Glion de la 2e manche du Revival Montreux Caux sur route fermée
Arrivée à Caux
- Dès 16 h 30 Descente des participants pour Montreux
Défilé dans les rues et sur les quais de Montreux
Concours d'élégance Place de l'Eurovision



Et chaque soir, dès 18 h – du jeudi au samedi, exposition de ces magnifiques bolides sur la Place du Marché, Marché couvert – des modèles à vous couper le souffle, voitures de sport et de course d'avant guerre exceptionnelles, bolides rutilants, des supercars, sans oublier la voiture à énergie alternative, et la présence du Musée Alfa Romeo d'Arese avec des voitures mythiques.

**Train et funiculaire gratuits
Montreux - Glion - Caux**

Infos Site www.montreuxgrandprix.ch
info@montreuxgrandprix.ch

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi


 Le Clos des Sources
 Bienvenue en Alsace!

Le Touring Hôtel SPA
 le Clos des Sources

SPA & Piscine & Wellness de 950m²
 Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.


 www.touringhotel.com

Route du Haut-Koenigsbourg – F-68590 THANNENKIRCH
 Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclodessources.com

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes


RIALTO

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Fermé le lundi
 Grillades au feu de bois
 Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
 N°tél 079 601 98 86


HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

Les poissons du lac et d'ailleurs

Famille TURRIAN
 Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
 Fermeture: mardi et mercredi
 www.delaigne.ch

Relais & Châteaux Victoria
 Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
 1823 GLION/MONTEUX
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
 info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

HÔTEL de Chailly
 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)



Cuisine du terroir avec produits frais de saison

A midi, pour nos clients pressés, 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)

Excellent rapport prix-qualité
 Salles de séminaires et banquets
 Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
 Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

Café-Restaurant

 du Basset



Perches du Léman
Assiettes d'été FANTASIA
Risotto au fil des saisons

1815 Clarens / Montreux
 Tél. 021 964 82 44
 www.restaurant-du-basset.ch

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT




Cuisine traditionnelle au gré des saisons
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
 Tél. 021 921 20 50
 www.cafeduport.ch


Le Museum RESTAURANT



AU CŒUR DE LA VIEILLE VILLE
 Venez découvrir nos spécialités
 dans un cadre unique et historique

LE CANTIN DU MUSEUM
 1822 MONTREUX

EPICERIE-FINE
aux
deux Couteaux



Boucherie
Produits de la région

Famille Mercanton
Rue des Deux-Fontaines 2
1822 **Chernex** - Tél. 021 964 46 90

liques – pour les personnes qui ne savent pas ce qu'est un gabion, c'est une espèce de tas de pierres entouré d'un fil de fer qui fait usage de bloc, donc on réunit des pierres dans un treillis métallique, cela se voit souvent sur les routes de montagne – ces gabions métalliques ont été remplis de grosses pierres et ont été mis en place ponctuellement, fournissant ainsi un espace suffisant pour les reptiles.

de pied de talus étaient constitués d'anciennes planchettes en béton et d'un restant de mur de pierres sur environ 1/3 de la longueur. Dans ce cas, les quelques pierres encore en place avant l'intervention des CFF et les planchettes béton ne pouvaient donc pas être considérées comme un mur en pierres sèches de valeur.

En ce qui concerne le tronçon auquel il est fait allusion, il s'agit d'un tronçon d'une longueur de 10 à 15 mètres situé sur le sentier des Bionnaires, et les éléments de soutien

Ainsi, ces éléments disparates ont été remplacés par des murs en L, améliorant le passage pour les piétons, conformément aux demandes de ces derniers et des riverains en particulier».

Le Ménestrel
HOTEL ***

La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:

Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com



Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac

MEILLERIE
Tél. 04 50 76 11 79



Chez Sania et Enrico Lorenzini
Restaurant-Pizzeria
«LA CHAUMIÈRE»

TOUS LES JOURS
DES SPÉCIALITÉS À THÈME

Menu du jour
dès Fr. 16.50

Av. Condémine 40
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 66 06
www.restaurant-la-chaumiere.ch

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

OUVERT AU PUBLIC
Mardi 09h00 – 12:00 / 13:00 – 18:00
sa 09h00 – 18:00
21 La Wynne 41993 Ri-Cège s/Wey
021 333 96 04 • www.amstein.ch

WILHELM **CHIMAY** **Duvel**



aZiBi
Lounge Bar

Ambiance lounge feutrée
Menus du jour les milis
Mets à la carte & choix de tapas
Carte de fidélité & promotions

AZiBi Lounge Bar
Rue de Moudon 13
1816 Moudon

www.azibi-moudon.ch
021 964 63 08

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Dégustation de pâtes fraîches
Nos grillades
Grillades de poissons
Spaghetti aux fruits de mer
Moules marinières

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:
Spécialités de poissons

Dorades en papillotes

PIZZA AU FOUR À BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve – Tél. 021 960 31 36

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu à l'interpellation».

M. Olivier Blanc remercie la Municipalité pour sa réponse.

10.4. interpellation de M. Marcel Jost concernant la Foire de Brent

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Municipal de police,

Surprise et resurprise à la lecture de la lettre de M. Daniel Martin, Président de la **Société villageoise de Brent** et environs, qui nous explique que lors de la séance de clôture de la 525ème Foire de Brent, un nouveau règlement est apparu, intitulé **«Prescription du comité de direction de l'Association sécurité riviera fixant les émoluments et les frais dus pour certaines interventions et prestations fournies par les services rattachés à l'Association des communes sécurité riviera»**, daté du 20 janvier 2011 et approuvé par le chef du Département de l'intérieur le 14 février 2011. Ce document précise, à l'article 15 traitant des marchés qu'il avait été introduit, explicitement pour la Foire de Brent, une taxe de Fr. 6.- le mètre courant pour les stands.

A la lecture de l'acte signé par Charles 1^{er}, Duc de Savoie, du Chablais et d'Aoste: «Accordant attention à la suppli-cation qui nous a été faite par nos chers fidèles sujets, nos hommes de Montreux et de son village Bran du diocèse de Lausanne...afin de procurer quelques aides à ces lieux assez stériles...nous accordons à nos dits hommes et à leur prospérité, par les présentes, l'autorisation et la licence en forme de privilège, pour durer perpétuellement... de faire tenir, de célébrer... une foire libre, franche, comme ont accoutumé d'être et sont les autres foires qui se célèbrent ailleurs dans nos Etats».

Ce document signé à Carignan le 20 décembre de l'An du Seigneur 1486.

Aussi, par la présente, je m'adresse à vous nos bien-pensants afin de savoir votre réaction sur cette triste façon de pratiquer. Irez-vous à l'encontre de l'histoire qui s'est écrite dans notre région, en bafouant du pied le souvenir de Charles 1^{er}, certes vous l'avez déjà fait provisoirement avec le Parc Donner, ou laisserons-nous son souvenir résonner encore et encore dans le 3^{ème} millénaire? Comme vous l'avez entendu, mon intervention n'est pas scientifique ou juridique, mais simplement sentimentale.

Ne venez pas me dire que c'est un problème régional avec la police d'ici. Nous n'allons tout de même pas laisser les gens de Blonay, de St-Légier, de Vevey etc.,

etc., nous dicter notre façon de conserver nos acquis, ces derniers datant de plus de 500 ans.

Mesdames, Messieurs, l'histoire avance tous les jours un petit peu. Voulez-vous que l'on se rappelle de vous comme étant les fossoyeurs de 525 ans de traditions régionales ou souhaitez-vous que l'on se rappelle de vous comme étant la digne prospérité des chers fidèles sujets qui étaient présents il y a 500 ans en arrière.

Triste, triste, c'est triste.

Je terminerai en mentionnant un petit adage, vraiment tout petit, mais qui peut déplacer des montagnes.

«Qui veut peut».

Merci de votre écoute».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité répond de cette manière aux questions de M. l'interpellateur, mais il n'a pas réussi à vraiment voir qu'elles étaient les questions, si ce n'est peut-être le: «Voulez-vous que l'on se rappelle de vous comme les fossoyeurs ou les dignes représentants de la prospérité etc».

Evidemment que M. Walther aimerait que dans 500 ans on se rappelle de lui et de la Municipalité comme de dignes représentants de la prospérité. Pour le surplus, effectivement ce n'est pas qu'on se laisse dicter ceci par la région, mais le Conseil communal a voté une délégation de compétence à Sécurité Riviera, cette délégation de compétence est effective et c'est à Sécurité Riviera, au Conseil intercommunal et au comité de Direction que se prennent maintenant ce genre de décisions.

Il dit cela, car demain lors du Conseil Intercommunal de Sécurité Riviera, M. Staeger, au nom du groupe de Montreux, développera une interpellation à ce sujet. Donc il y aura des réponses qui seront données et M. Walther propose de mettre en copie les réponses données ce qui fera office de réponse à l'interpellation.

M. le Municipal Caleb Walther, juste pour la forme, considère qu'il a été répondu à cette interpellation séance tenante et que cela fera l'objet d'une communication.

M. Marcel Jost remercie la Municipalité de sa réponse.

10.5. interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la déclaration des intérêts des membres de la Municipalité

M. Alexandre Staeger trouve qu'il faudra vraiment moderniser cette salle du Conseil, car entre les tablars qui tombent en miettes et le peu de place à disposition cela devient difficile. Il donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A la fin de la dernière législature, le Conseil communal a pris la décision de se doter d'un système de déclaration des intérêts de ses membres à registre public, plus ou moins calqué sur le modèle du Grand Conseil. Il a été précisé dans ce cadre que le Conseil communal n'a aucune compétence pour imposer un tel système à la Municipalité. Cela dit, il a aussi été rappelé que cette dernière autorité était – et est toujours – libre de fixer des règles analogues...pour elle-même.

On voit donc assez bien venir le but de la présente interpellation, qui vise à demander à la Municipalité où en sont ses réflexions au sujet de la pertinence de l'adoption de règles analogues à celles adoptées par le Conseil en 2011 mais qui viseraient la Municipalité elle-même.

En aparté, on ne pourra d'ailleurs s'empêcher de s'étonner de ce que le système du Conseil communal n'ait pas encore été mis en œuvre. Cela ne semble pourtant pas bien compliqué, vu ce qui a été fait dans d'autres communes, dont on pourrait aisément s'inspirer...

Les questions du groupe Montreux Libre sont les suivantes:

1. La Municipalité a-t-elle débattu de la question en son sein?
2. La Municipalité entend-elle se doter de telles règles?
3. Si non, pourquoi?
4. Si oui, dans quel délai et a-t-on pensé à d'éventuelles synergies avec le système qui sera mis en place pour le Conseil communal?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Syndic Laurent Wehrli en préambule et en parenthèse, puisque M. Alexandre Staeger parlait tout d'abord de la salle, tient à signaler que la Municipalité planifie pour cet automne le préavis de refonte complète de cette salle, en Aula nécessaire pour l'école et en salle de Conseil communal, avec un certain nombre d'éléments, allant de l'acoustique au vote électronique, c'est en tout cas les idées sur lesquelles on travaille actuellement.

Ceci en parallèle du préavis «Duplo», qui lui devrait arriver d'ici la fin de ce printemps, concernant les mesures à prendre de réorganisation des services et des locaux des services, en attendant ce qui avait été évoqué d'ailleurs dans le programme de législature du regroupement général dans la parcelle «ex-Held» au niveau des services dits administratifs. Il referme cette parenthèse.

Pour revenir aux questions de M. l'interpellateur, concernant la déclaration d'intérêt, la Municipalité répond de la manière suivante:

Question 1:

Du point de vue général la réponse est oui. Du point de vue détaillé ceci viendra dans quelques semaines. Il y reviendra en réponse à la question quatre, sur ce que veut dire «les quelques semaines».

Question 2:

La réponse est oui, donc sur le même modèle que la déclaration d'intérêt du Grand Conseil et conformément à ce qui a été décidé pour le Conseil communal également. M. Wehri imagine du fait de cette réponse, qu'il n'a pas besoin de répondre à la question trois. Il passe donc directement à la question quatre.

Question 4:

Pour le délai on envisage de mettre ceci en place dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement de la Municipalité. Ce document devrait être prêt d'ici le début de l'été, validé durant l'été, peut-être au mois d'août ou septembre, suivant encore les éléments.

On est en train de finaliser un certain nombre d'éléments de ce nouveau règlement et on veut évidemment le faire relire notamment par le SECRI et le SECRI à l'habitude de répondre assez rapidement, mais on est obligé de laisser une petite marge de réponse par rapport à cela.

Et il est prévu de tout faire en même temps, c'est-à-dire le règlement de la Municipalité et d'introduire cette question-là dans un article du règlement de la Municipalité pour qu'il y ait au moins une base réglementaire et qui cite nommément l'outil utilisé par le Grand Conseil, comme cela si cet outil devait évoluer, au aurait au moins une forme de cadre de référence.

Il imagine en cela pouvoir répondre également à la deuxième partie de la question quatre – les éventuelles synergies – en utilisant le même document il apparaît par là que l'on remplit totalement cette synergie.

Quant à la mise en oeuvre de ce système pour le Conseil communal, évidemment que cela appartient au Conseil, et de le faire quand bon lui semble.

M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité pour ses réponses.

10.6. interpellation de M. Alioune Diop qui a pour titre: «La Municipalité souhaite-t-elle encourager le sport par l'installation d'un ou plusieurs fitness intergénérationnels de plein air tout public et gratuits au sein de la commune?»

M. Alioune Diop donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tous les spécialistes de la santé, à commencer par l'Organisation Mondiale de la Santé, recommandent à toute personne d'avoir une activité physique minimale de trente minutes par jour.

En effet, le manque d'exercice est un des facteurs qui participent à la dégradation de la santé de la population.

Comme dans tous les pays industrialisés, la surcharge pondérale et l'obésité ont fortement augmenté au cours des dernières années en Suisse, dans la population adulte, aussi bien que parmi les enfants et les adolescents.

La sédentarité touche une grande majorité de la population suisse.

En effet, le constat est sans appel, plus des deux tiers de la population suisse ne bougent pas assez, et un cinquième de la population est totalement inactive (selon l'Office Fédéral des Sports).

Pourtant, des solutions existent et l'une d'elle connaît un grand succès dans les villes où elle a été implantée: il s'agit des fitness intergénérationnels en plein air.

Ce concept a d'ailleurs été présenté à Monsieur Wehri il y a maintenant plus de 2 ans.

Libre d'accès toute l'année et à tout moment, ces aménagements permettent de s'adonner à des exercices cardiovasculaires, de musculation et de stretching, ainsi qu'à des exercices de coordination.

Ces équipements sont idéaux pour garantir une activité physique pour toutes les tranches d'âges.

Ils sont également des lieux de rencontre créant des liens sociaux dans l'espace public.

De plus, ces équipements sportifs de proximité répondent à un réel besoin d'une partie de la population.

Ils favorisent la pratique gratuite d'une activité physique en toute liberté, sans contraintes d'horaires, quels que soient l'âge, le sexe, la classe sociale de chaque individu.

L'idée est d'encourager le plus grand nombre d'individus à pratiquer une activité physique, de manière improvisée, hors des structures existantes, comme les clubs ou associations.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) La Municipalité envisage-t-elle d'étudier la création d'un fitness en plein air?
- 2) La Municipalité peut-elle intégrer ce projet dans le rapport sur le sport qui a été demandé?

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle donnera à ces questions et je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Alain Feissli va être très bref. Considérant que cet objet touche, d'une manière transversale, au moins deux services voire plus, la Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Pour des raisons professionnelles je n'ai malheureusement pas pu assister aux débats du dernier Conseil. De ce fait je n'ai pas pu m'exprimer sur la réponse que la Municipalité a bien voulu donner à mon interpellation qui a pour titre «Le Paradis Perdu!» et qui traitait du bâtiment sis à la Grand'Rue 30-32 et qui est en transformation en ce moment.

Tout d'abord je tiens à remercier la Municipalité d'avoir mis en annexe de sa réponse l'entier du dossier CAMAC.

Je suis également très satisfaite de constater que dans cette réponse la Municipalité s'engage de manière publique et formelle à négocier dans le cadre de l'attribution des permis de construire des réalisations immobilières un contingent de 20% de logements à loyers abaissés.

C'est un principe que les Conseillers communaux socialistes ont âprement défendu afin qu'il figure dans le nouveau PGA, lors des travaux du Conseil communal qui ont porté sur cet objet. Que la nouvelle Municipalité se l'approprie démontre la pertinence de notre combat d'alors.

Toutefois, un élément de réponse a provoqué chez moi une vive colère. Vous dites dans votre réponse, à ma 2^{ème} question au 3^{ème} paragraphe, je cite: «Elle rappelle que seuls deux appartements sur quinze étaient occupés lors de la mise à l'enquête».

Honnêtement pensez-vous que des locataires, qui paient un loyer net d'un maximum de Fr. 838.- par mois – source rapport CAMAC – dans un bâtiment certes vétuste mais avec une situation centrale et une magnifique vue, installés qui plus est là depuis longtemps, soient partis d'eux-mêmes?



A'or
JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
info@cad-or.com
www.cad-or.com



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



Gypserie - Peinture - Façades
Papiers peints - Décoration d'intérieurs
Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
Portable +41 79 212 90 47
info@gaetanosantangelo.ch
www.gaetanosantangelo.ch

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Votre informatique vous fait
tourner la tête ? Contactez-nous !

- **Installation**
- **Vente matériel**
- **Dépannage**



**DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch



Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



**VITRERIE
M. PAGÈS
SÀRL**

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



- **PLÂTRERIE**
- **PEINTURE**
- **PAPIERS PEINTS**



asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

**NICOLA
PNEUS**

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

**Votre concessionnaire
sur la Riviera**

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon
KYMCO Like 125 4T
dès 2'990.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

La réalité est que leurs contrats de bail ont été purement et simplement résiliés. Certains ont reçu même des avis d'expulsion. Alors je pense qu'il faut parfois avoir l'honnêteté d'appeler un chat un chat.

Je vous remercie».

M. Emmanuel Gétaz tient à réagir toujours sur le même sujet, l'interpellation s'intitulant «Le Paradis Perdu!» et donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la dernière séance, Montreux Libre n'a pas voulu intervenir sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Gote, puisque cette dernière était absente. Il nous paraissait juste que Mme Gote puisse réagir la première.

Ceci étant fait, nous souhaitons vous faire part de nos réflexions, à notre tour.

Montreux Libre a étudié avec attention la réponse de la Municipalité.

Nous constatons qu'il n'existe toujours pas de volonté affirmée de sa part d'influencer plus fortement le marché de l'immobilier de Montreux.

Comme par le passé, on invoque avec défaitisme le marché libre et la faible marge de manœuvre des autorités.

Cette résignation prend une tournure inquiétante lorsque, à la fin de sa réponse à Mme Gote, la Municipalité annonce, au détour d'une phrase, qu'elle envisage de remettre en droit de superficie tout ou partie des parcelles des Grands-Prés et de Held.

Concernant la parcelle Held, rappelons que c'est à la suite d'un combat politique d'un an et demi mené par Montreux Libre qu'elle a été finalement rachetée par la commune.

Sur cette parcelle, le bâtiment Held abrite le NED, le magasin du Centre Social protestant et le Skate Parc.

Ces institutions doivent, en priorité, pouvoir continuer leur activité à cet endroit.

L'annonce d'une éventuelle mise en droit de superficie n'a pas grand sens dans ce contexte, si ce n'est pour annoncer éventuellement le départ forcé de ces trois institutions, le moment venu.

Nous tenons à dire, d'ores et déjà, que nous nous opposerons avec force à de tels projets.

Nous apprenons également, au détour d'une autre phrase de la réponse municipale, que la parcelle Held accueillera le regroupement des services administratifs.

Même si nous ne sommes pas opposés à étudier un tel scénario, nous attendons de la Municipalité qu'elle étudie toutes les affectations possibles de cette parcelle, avant d'annoncer le choix d'une en particulier.

Rappelons qu'un postulat demande d'étudier l'implantation d'un musée du jazz à cet endroit, que d'autres idées ont également été proposées, comme celle de logements protégés, etc.

Montreux Libre s'assurera que le projet de transformation ou de réaménagement de la parcelle Held se fasse de manière ouverte et démocratique et en garantissant la pérennité des institutions qui y sont établies.

Concernant la parcelle des Grands-Prés, nous sommes très surpris de l'idée d'une mise en droit de superficie.

A nouveau, nous nous étonnons de découvrir une option stratégique aussi lourde de conséquence au détour d'une phrase de la réponse à Mme Gote.

A chaque étape du développement du projet des Grands-Prés, Montreux Libre veillera à ce que le dernier grand espace disponible pour la construction de logements

reste sous contrôle strict de la commune, de manière à y garantir, à long terme, des loyers abordables, en plus d'éventuels loyers subventionnés.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Syndic Laurent Wehrli, vu l'heure, déclare que l'on ne va pas entrer dans un débat ou une explication de texte, mais que l'on permette à la Municipalité d'être surprise de la surprise de M. Emmanuel Gétaz.

La mise à disposition par droit de superficie des Grands-Prés fait l'objet, depuis le début du processus, du concours Européen d'une des options, justement la mise en droit de superficie permet à la Municipalité d'avoir complètement la maîtrise de ce qui va se faire sur cette parcelle sans forcément devoir le faire elle-même.

Mais le fait de garder le bien-fonds, ce qui a été fait dans d'autres secteurs comme à la Foge, cela a permis de décider quel type d'entreprise, quel modèle de constructions, sans forcément que cela soit à la commune de construire l'usine, par exemple Ginox, ce qui a permis de garder plusieurs dizaines d'emplois sur le sol communal montreuisien, tout en saluant Ginox



PALAIS L'ALCAZAR *La Gastronomie*
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire,
soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires
jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité.
Un lieu idéal pour productions artistiques: Scène équipée, loges, etc..

Renseignements: Bureau Ducl Régulé 29, Rue de Bourg - 1003 Lausanne
Tél. 021 320 73 56 - Fax 021 320 90 96 - www.alcazar-montreux.ch

qui était l'un des six finalistes pour le prix de l'entreprise romande.

Au demeurant, sur la parcelle Held, la question du regroupement des services administratifs entre autres éléments et pas simplement cela, au même titre que d'avoir du logement en location, du logement à loyers modérés et même une partie peut-être hôtelière sur cette parcelle, fait l'objet de commentaires et d'explications déjà depuis plusieurs mois, avant même le changement de législature et de majorité, s'il faut qu'il précise cela encore.

C'est des options qui avaient été précisées, elles ont été écrites également dans le programme de législature, qui a été mis en consultation auprès des partis, des associations publiques et à sa connaissance, il n'y a eu aucun commentaire négatif à ce sujet-là, bien au contraire.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de la place notamment pour le NED à cet endroit-là. Il s'agira de trouver les bonnes solutions évidemment, mais la Municipalité est parfaitement consciente, et il se permet de le dire aussi au nom de la Municipalité précédente, que la Municipalité s'est aussi battue pour trouver une solution et pour le NED et pour cette parcelle et pour déposer le préavis qui a permis, avec l'appui du Conseil communal et le vote du Conseil communal, d'arriver à cette conclusion. On peut tous s'en réjouir.

Et évidemment si cela a été fait, cela n'a pas été fait pour ne pas continuer à avoir ce soutien-là, respectivement ce n'est pas non plus pour ne rien faire de tout le potentiel que permet cette parcelle. M. Wehrli pense que l'on est tous conscient qu'une telle parcelle, à côté de voies de communication, en plein centre ville, doit permettre, en plein accord avec les décisions du Plan directeur communal régional cantonal, en plein accord avec notre PGA, de mettre un certain nombre d'éléments à disposition pour de l'habitat ou pour d'autres activités.

Mais, évidemment que l'on aura l'occasion d'en rediscuter et avec un certain nombre de préoccupations que l'on souhaite bien entendu partager.

M. le Syndic Laurent Wehrli se permet encore une fois de rappeler qu'un des tous bons outils juridiques qu'une commune a pour déterminer ce qui sur les territoires communaux, appartenant à la commune, doit se faire c'est justement le droit de superficie, qui par ailleurs a connu d'excellentes évolutions au plan fédéral, puisque maintenant il est possible d'avoir des droits de superficie partielle, non plus simplement sur un découpage vertical de la parcelle mais également horizontal.

Il ne va pas plus loin dans l'explication juridique, mais cela permet vraiment aux communes d'avoir un véritable outil de conduite et de partenariat, en créant des conventions d'investissement, il n'y a qu'à regarder ce que Lausanne fait avec «Métamorphose», sans entrer dans le débat de «Métamorphose» mais pour montrer que cet outil est également utilisé par d'autres communes.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort déclare que M. Nicolas Gudet s'excuse pour son absence, mais il remercie la Municipalité pour la réponse à son interpellation. M. Gudet se réserve l'opportunité d'intervenir à ce sujet dans le point «Autres objets», lors d'un prochain Conseil.

M. Emmanuel Gétaz, comme il l'avait annoncé tout à l'heure, réagit à la réponse de la Municipalité concernant les interpellations relatives à l'acceptation de l'initiative Weber et donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre a pris connaissance de la réponse de la Municipalité et de son analyse de la situation suite à l'acceptation de l'initiative Weber sur les résidences secondaires.

Comme l'explique la Municipalité, selon les informations dont nous disposons, on ne peut exclure que le plafond de 20% de résidences secondaires soit déjà atteint à Montreux.

Par conséquent, au moment où certaines communes semblent vouloir passer en force, nous nous félicitons de la prudence de la Municipalité en ce qui

concerne les demandes de permis de construire déposées entre le 11 mars 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Dernièrement, l'opération immobilière spéculative du National a donné naissance à un village fantôme au cœur même de Montreux.

Le promoteur de cette opération, dont certains appartements se seraient vendus à plus de 20'000 francs le mètre carré, est certainement aujourd'hui encore plus riche.

Les Montreusiens, de leur côté, assistent chaque jour au spectacle déplorable de stores fermés à l'année.

Quant aux commerçants, ils continuent à ne pas pouvoir compter sur les habitants de ces appartements vides.

Si l'acceptation de l'initiative Weber signifiera probablement la fermeture à moyen terme de quelques agences immobilières intéressées par le seul profit à court terme, elle peut aussi être considérée comme une occasion de repenser notre vision en matière de logement.

Nous invitons la Municipalité à anticiper le blocage futur des constructions de résidences secondaires sur notre commune et à lancer une grande réflexion, en y associant le Conseil communal, les milieux économiques et associatifs, ainsi que les citoyens, afin d'imaginer comment nous voudrions vivre à Montreux dans le futur.

Saisissons l'occasion de nous demander quels types de logements nous voulons privilégier, là où des constructions peuvent encore être envisagées.

Imaginons comment rendre attractifs des logements à l'année qui seront bientôt les seuls à pouvoir être construits.

Par exemple, repensons dans ce but la circulation dans l'agglomération de Montreux et de Clarens, en analysant le potentiel supplémentaire que représenteraient des zones piétonnes et la limitation de la circulation.

Dans ce sens, rappelons notamment qu'un postulat demande l'étude de moyens de contournement du centre-ville, sous forme de tunnel ou autre.

Bref, faisons de cette nouvelle disposition légale très contraignante l'occasion de rendre Montreux encore plus attractif pour celles et ceux qui voudront venir s'y installer à l'année.

M. le Président lève la séance à 23h15.

**Extrait du procès-verbal
de la séance du 25 avril 2012.**

**La version complète
du procès-verbal
peut être obtenue
au greffe municipal.**



GENDRES & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA
RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

gaz naturel 

biogaz



*valable sur nos réseaux

www.vehiculeagaz.ch

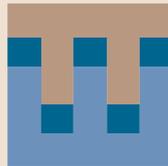
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



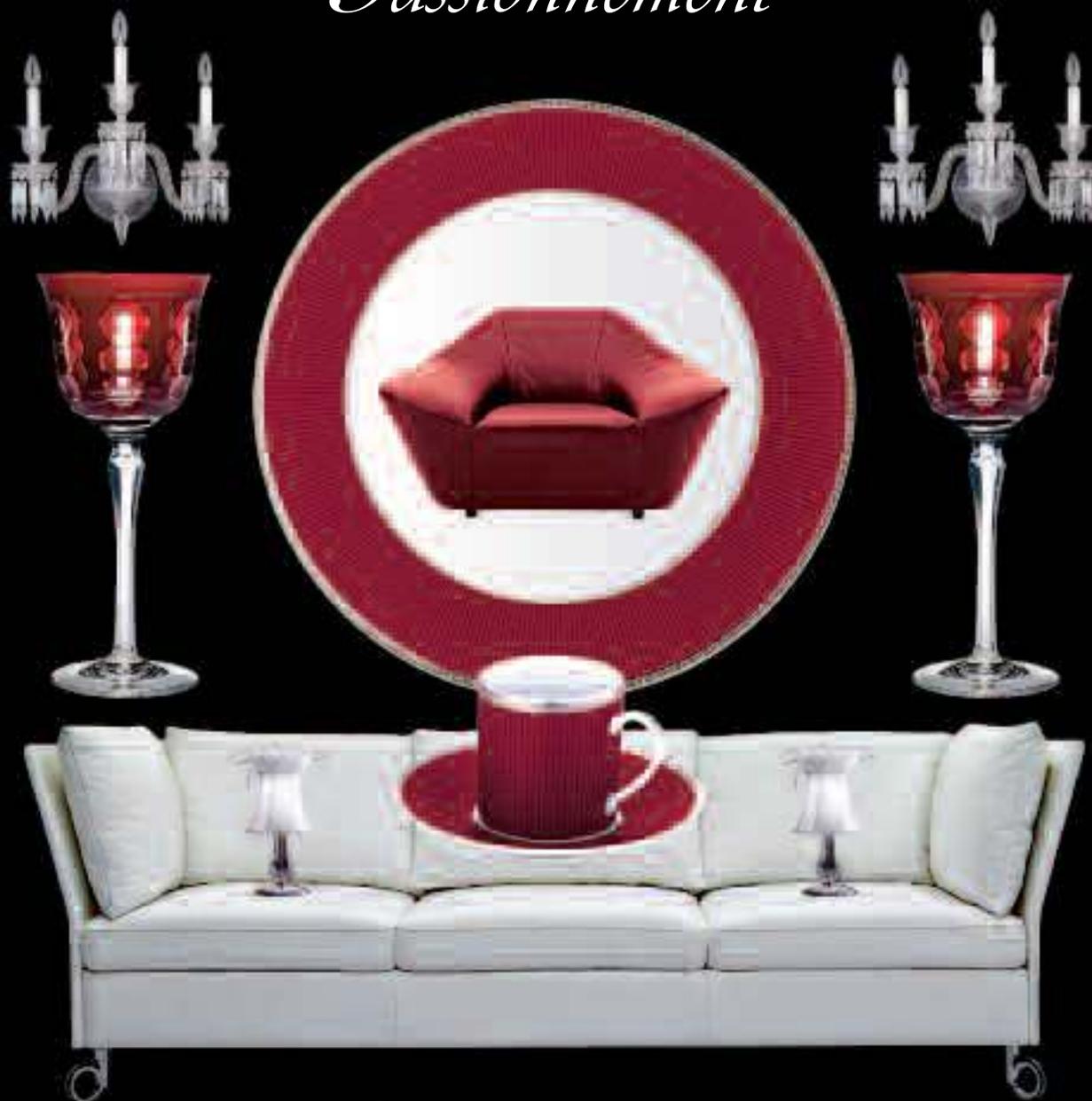
ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM